

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CIX - Année 1982

2^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

|| IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

30 JUIN 1982

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :		
Avril 1982	81	
Mai 1982	83	
Juin 1982	85	
La réaction seigneuriale en Périgord à la fin de l'Ancien Régime : l'exemple de Paunat (Jean-Claude IGNACE et Gérard MOUILLAC)		88
Deux inventaires des châteaux de Bourdellles (Noël BECQUART)		101
Nouvelles gravures pariétales non paléolithiques dans la région de Campagne : le site de la Rosière (Gonzague DELADERRIERE)		108
Joseph Prunis : une vocation ambiguë (Alberte SADOUILLET-PERRIN)		119

Varia

Antoine de Grézel (D ^r Michel DUVERGER)	151
L'avocat Vielmon et la garde nationale de Domme en 1831-32 (Louis- François GIBERT)	155
Transfert des restes des anciens châtelains d'Hautefort de la chapelle du château à celle de l'Hospice (1891) (Jean GOMET)	159

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1982.

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 32.

NÉCROLOGIE. — Le D^r Georges Lacoste, M. Léon Michel.

FELICITATIONS. — M^{me} Geneviève Guichard, chevalier des Palmes académiques; M. Georges Halbout du Tanney, médaille de vermeil de la ville de Paris; M. Jean Riboulat-Rebière, chevalier de l'Académie des arts, sciences et lettres avec médaille de bronze.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe Charliéras.

INFORMATIONS DIVERSES. — M. le Président rend compte de la poursuite des travaux de rangement de notre bibliothèque et fait circuler un album de photocopies dû à M. Mouillac, qui a fait reproduire toutes les tables alphabétiques de notre *Bulletin*. Il annonce pour le 17 avril une journée « Portes ouvertes sur la préhistoire », qui se tiendra aux Eyzies sur invitation du professeur Henry de Lumley et du Conseil municipal, et confirme la tenue à Libourne, les 15 et 16 mai prochains, du 34^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — Guy Mandon, *La société périgorde au siècle des lumières : le clergé paroissial* (Périgueux, Médiapress, 1982); offert par l'auteur, qui a repris sous une forme plus condensée son excellente thèse.

M.-J. Roulière, G. Lintz et C. Chevillot, *Mobilier des tumulus de Saint-Mathieu (Haute-Vienne)* (extr. du « Bulletin de la Société préhistorique française », t. 78/6, 1981); hommage de l'un des co-auteurs, M. Chevillot.

Entrefilet du « Figaro Magazine » du 27 mars dernier, annonçant le prochain tournage d'un film érotique d'après les *Vies des dames galantes* de Brantôme; don de M. Guy Penaud, qui offre également un écusson aux armes de la ville de Périgueux en usage dans les services de police.

Yves Destriau, *La fièvre espagnole en Périgord (1808-1814)* (Bordeaux, 1982); thèse de médecine, avec hommage de l'auteur.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On retiendra parmi les périodiques reçus le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CVIII (1981), qui publie une étude de Christian Chevillot sur l'habitat proto-historique de Chalucet et la fin d'un article de dom Becquet sur les évêques de Limoges du X^e au XII^e siècle et résume une curieuse communication de M. Louis Bonnaud sur l'usage du chabrol et l'étymologie du mot. Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, d'autre part, t. 103 (1981), contient un mémoire de Jean-Paul Lartigue sur les terres du duc de Noailles, dont faisaient partie les vicomtés de Larche et Carlux et la baronnie de Salignac; on trouve dans le même périodique un compte rendu d'excursion en Bergeracois.

La revue *Combat Nature*, n^o 49 (mars-avril 1982), publie un texte de notre collègue Denis Soutié, « Fermes et bâtiments dans le paysage », qui évoque avec images à

l'appui la restauration réalisée à Montagnac-la-Crepse par MM. Jean et Michel Senaud, lesquels ont obtenu un premier prix pour cette sauvegarde particulièrement réussie. *L'Architecture vernaculaire*, enfin, t. V (1981), nous propose un article de Christian Lassure sur une « maison-halle » de Montcaret, le recensement complet des cabanes en pierre sèche de Badefols-sur-Dordogne par Jean-François Piliot et Pierre Poupon, ainsi qu'un commentaire de François Poujardieu sur le livre de René Dechère, *Les huttes du Périgord de la préhistoire à nos jours*.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a pris connaissance de deux livres récents : *La Dronne du passé*, par Henri Brives (Périgueux, Fanlac, 1982), qui reproduit de très nombreuses cartes postales, et *Malsons creusées, malsons enterrées* (Paris, Editions Alternatives, 1981), œuvre de Nicole Charneau et Jean-Charles Trebbi qui mentionnent différents sites du Périgord.

M. le Dr Duverger rend compte de la thèse de médecine que vient de soutenir à Bordeaux M. Yves Destriau, *La fièvre espagnole en Périgord (1608-1614)*. Cette épidémie toucha sévèrement la population, il s'agissait en fait de typhus exanthématique combiné à diverses maladies et aggravé par le défaut d'hygiène. Cette communication appelle une observation de M. Michel Golfier, qui précise que le « vitriol » utilisé comme remède était du sel de fer, elle suscite également l'intervention du Dr Saint-Cyr qui a eu à lutter au Maroc contre une épidémie de ce genre.

Le Secrétaire général signale deux livres récents : *La Double, terre des humbles*, par Lillian Longaud (Montpon, Presses de la Double, 1981), qui est un recueil de très beaux dessins préfacé par M. Raymond Boucharel, et *A la rencontre d'Elie Faure, première approche et tentative de compréhension* (Périgueux, Fanlac, 1982), par Héléne Sarrazin. Il mentionne aussi un mémoire de Claude Laroche sur l'architecte Paul Abadie, qui, on le sait, fut le restaurateur de la cathédrale Saint-Front.

Le Musée d'Aquitaine, dit encore M. Becquart, présente à Bordeaux une exposition sur le thème du carnaval. Il fait circuler le catalogue qui montre une importante contribution du Périgord à cette manifestation.

M. Pierre Pommarède a appris qu'au cours de récents travaux à Périgueux, dans l'ancien garage de la rue Gambetta, viennent d'être détruits des vestiges de ce qui serait l'ancienne église Saint-Martin. Cette opération étant purement privée, aucune intervention n'est malheureusement possible.

M^{me} Sadouillet-Perrin s'est intéressée à l'hôtel d'Abzac de Périgueux, qui servit de logement au premier de nos préfets. Il est probable qu'un accord verbal fut passé en l'an VIII pour l'occupation des lieux par le préfet Rivet, car un bail écrit n'intervint qu'en vendémiaire an XIII. L'immeuble appartenait alors à Sophie Bardou, veuve de l'ancien receveur des tailles, François Dupin, lequel l'avait achetée à une dame Taillefer, veuve Brochard. Il serait intéressant de savoir, comme l'indique le Père Pommarède, quelles étaient les origines de propriété de cette maison et en quelles mains elle passa avant d'abriter l'école Saint-Front.

M. Marcel Secondat entretient l'assemblée d'une forge peu connue à Archignac, la forge des Ans, qui fut fondée en 1725 par Mathieu de Bézenac. Vendue à Lavergne peu avant 1788, elle eut une grande activité pendant la Révolution grâce aux réquisitions. Notre Vice-Président a pu la visiter récemment et montre des images de ce qui en subsiste.

M. Guy Penaud s'est penché sur l'épineuse question des listes de maires de Périgueux depuis l'origine jusqu'à 1370. Une conclusion semble s'imposer : la liste dressée par Chevalier de Cablan, publiée par l'abbé Audierne et reprise par les auteurs modernes, est inexacte car il n'y a jamais eu qu'un seul maire à Périgueux, même avant l'acte d'union de 1240.

M. Jacques Lagrange présente à l'aide de diapositives un plan d'urbanisme de Périgueux dressé en 1843 par l'architecte municipal, Poncet Cruveiller. Ce projet auda-

cieux, qui reprend les idées de Catoire, ne fut pas exécuté quoiqu'approuvé en 1852 par le préfet de Calvignat.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la 68^e réunion de la commission de recherche, tenue au siège le 26 mars. M. Chevillot y a présenté son projet d'exposition sur l'âge du Bronze au Musée du Périgord, puis la séance s'est poursuivie par différentes communications agrémentées de diapositives : coupe en céramique à bandes blanches rayonnantes trouvée par S. Lamontagne, non loin de la chapelle d'Auberche et vase à bec tréflé médiéval provenant de la grotte de la Colonie à Saint-Martin-la-Roche près d'Excldeuil (M. Lacombe); cabane expérimentale construite par un artisan de Sireuil (M. Carrère); fouille aux fosses de Pourtem, près Montanceix (M. Chevillot); poteries périgourdines du XVIII^e siècle (M. Lacombe).

ADMISSIONS. — M. Patrice CATHALIFAUD, 56, rue Paul-Bert, Périgueux; présenté par MM. Delluc et Francis Guichard;

M. et M^{me} Bertrand KERVAZO, 21, rue Saint-Exupéry, Coulounieix-Chamiers; présentés par MM. Aujoulat et Lacombe;

M. Jacques BORAS, 35, rue de Vézère, Périgueux; présenté par M. Bacquart et M^{lle} Dupuy;

M. le D^r Jacques BRETON, 14, rue Barbecane, Périgueux; présenté par MM. Bélingard et Manhès;

M. Régis VACHER, 3, rue de l'Abreuvoir, Périgueux; présenté par les mêmes;

M. Jacques MIOUEL, 105, avenue de Limoges, Trélissac; présenté par les mêmes;

M. Jean-François BEL, 22, avenue de Verdun, Bergerac; présenté par MM. Ignace et Mouillac;

M^{me} Brigitte BEL, même adresse; présentée par MM. Delluc et Mouillac;

M. Jacques TOURELLOU, Pécharmant, Bergerac; présenté par MM. Ignace et Mouillac; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART,

Le Président,

G. DELLUC.

SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 1982.

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 33. — Excusés : 2.

NÉCROLOGIE. — M. le D^r Claude Demours, M^{me} Marie-Berthe Arbeliot de Vacqueur.

FÉLICITATIONS. — M. le D^r Pierre Mullan, chevalier de la Légion d'honneur.

REMERCIEMENTS. — M^{me} Marie-Thérèse Verdier, MM. Patrice Cathalifaud, Jacques Tourelou et Régis Vacher.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — Brigitte et Gillas Delluc, *Une visite à la grotte de Rouffignac en 1759* (extr. de notre « Bulletin » de 1981, t. CVIII); hommage des auteurs.

Frère Vincent Ferras, *Laïcs profès Carmes honorés d'un culte en Albigeois...* et *Recherches et travaux (1952-1982)* (Albi, 1982), ces deux opuscules offerts par l'auteur, qui signale des références sur l'abbaye de l'Ardorel, filiale de Cadouin.

Photocopies d'articles de presse relatifs aux débuts du cyclisme en Périgord,

extraits de *La Dordogne Libre* des 6, 16 et 25 août 1980 et offerts par M^{me} Geneviève Delluc.

Compte rendu dans le journal *Sud-Ouest* du 27 avril dernier de la manœuvre effectuée par le 5^e Régiment de Chasseurs, à la demande de notre collègue M. Bernard Fournioux, pour démontrer l'efficacité du système d'alerte qui protégeait la châellenie de Montignac. Cette expérience originale, couronnée de succès, était faite avec des fumigènes qui furent parfaitement visibles des tours à signaux subsistantes. (Article découpé par M. Claude Lacombe).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le n° 511 (avril 1982) du *Périgourdin de Bordeaux* un compte rendu par Camille Chassain-Larivière du roman de Jean Raspail sur Antoine de Tounens, cependant que le *Bulletin de la Société des amis de Sarlat et du Périgord noir*, n° 8 (1982), décrit un sarcophage découvert au Pontet, évoque le séjour incognito fait au château de Meyssès en 1777 par l'empereur d'Autriche Joseph II et traite de la pêche en Sarladais sous l'Ancien Régime.

Le Secrétaire général a remarqué dans *Lemouzi*, n° 82 d'avril 1982, un excellent article de notre collègue M. André Delmas, sur l'exploitation des mines de charbon de Cublac et du Lardin.

COMMUNICATIONS. — M. le Président rend compte de la journée « Portes ouvertes » du 17 avril aux Eyzies, qui s'est déroulée avec le concours de plusieurs de nos collègues. Un musée de terrain va être organisé à l'abri Pataud, un musée de la nature étant également envisagé pour un avenir plus lointain.

Le Dr Delluc a remarqué à Tayac une regrettable construction en cours d'achèvement, qui nuire sans aucun doute au site et à l'église. Il se propose d'intervenir avec l'accord du Bureau auprès de l'autorité administrative compétente, afin qu'un minimum de précautions soit pris pour éviter la pire.

MM. Lagrange et Penaud rappellent les positions récemment prises dans le conflit des îles Falkland par le prince Philippe d'Araucanie et l'écrivain Jean Raspail. Toujours à propos d'Antoine de Tounens, M. Penaud signale qu'une soirée aura lieu à Hautefort le 6 juin prochain et évoque un livre pour enfants, *Clarinet le Patagon*, inspiré à son auteur, Léonce Bourliaguet, par l'aventure du roi d'Araucanie.

M. Becquart commente deux livres récents : *Parcelles périgourdines* (Périgueux, Fanlac, 1982), avec textes poétiques de Monique Lafon et dessins au charme naïf d'Odette Gauthier; *Echos du temps passé*, par Jean Dalba (Bergerac, Publirex, 1982), qui retrace l'affaire des Polonais réfugiés à Bergerac en 1833, raconte l'assassinat perpétré en 1924 à Sainte-Alvère par le russe Radowski sur son ami Moruzof et présente le « romantique Caudeau ».

Notre collègue M. Jean Lartigaut nous a fait parvenir pour nos *Varia* une courte note sur un échange de 1496, qui est à verser au dossier des migrations. M. André Delmas, de son côté, grâce aux archives des curés de Pazayac, a repris la question de l'ancienne pancarte du diocèse de Sarlat.

M. l'abbé Pommarède donne des exemples de l'intérêt que présente parfois la correspondance figurant au dos des cartes postales. Il cite le cas de Mgr Chastaing, qui s'intéressait à la préhistoire alors qu'il était curé de Bourniquel, ce qui donne l'occasion au chanoine Jardel de raconter une anecdote sur Mgr Chastaing.

M^{me} Sadouillet-Perrin s'est intéressée à l'aventure de Marguerite de Nontron, maintes fois évoquée dans notre *Bulletin* (voir l'article de Joseph Durieux, 1943, p. 218) et romancée par une Américaine, Elizabeth Boyer, en 1975. Le Secrétaire général dit que Mrs Boyer poursuit encore des recherches d'archives sur cette affaire, dont bien des aspects demeurent passablement mystérieux.

Le Dr Delluc présente à l'aide de projections la grotte de la Martine sous la ville de Domme. Il rappelle les fouilles antérieures, en particulier celles de notre collègue Jean Lachastre, décrit les figures peintes (mammoth, bison, bouquetin) et analyse les

traces noires fort nombreuses. Il faut noter également le monogramme P.D. et le nom d'un visiteur nommé Defoix avec la date, 1669.

Enfin, M. Claude Lacombe fait l'habituel compte rendu de la 69^e réunion de notre commission de recherche. On y a évoqué le problème de l'utilisation des détecteurs de métaux en archéologie. M. Chevillot a présenté l'étude du mobilier provenant d'un puisard du 1^{er} siècle, rue Romaine, à Périgueux, qui recelait notamment un fragment de moule de sigillée, puis M. Gleizon a projeté des vues de Pompéi. M. Lacombe termine la séance en montrant des diapositives : tour de la Vermondie à Thonac, état de la chapelle du Cheylard à Saint-Geniès vers 1897, fragment d'assiette médiévale à décor vert et brun et trompe d'appel avec graffiti trouvée non loin de Périgueux.

ADMISSIONS. — M. Gérard MIRONNEAU, 42, rue Paul-Louis-Courier, Périgueux; présenté par M^{me} Bélingard et M. Manhès;

M. Pierre VENTAUX, avenue Rhin-et-Danube, Coulounièx-Chamiers; présenté par MM. Bayé et le chanoine Deltreuil;

M^{lle} Brigitte GRAND, 20, rue Bodin, Périgueux; présentée par M. Bélingard et M^{lle} Bidanchon;

M. l'abbé Georges BEAUPUY, 12, rue du Plantier, Périgueux; présenté par MM. Deltreuil et Pommarède;

M^{me} Josette JOUSSELY, 15, place Francheville, Périgueux; présentée par MM. Bourrel et Pommarède;

M. Bernard VAUX de Saint-Paul, la Rège, Cours-de-Pile; présenté par MM. Lagrange et Mouillac;

M. Didier GUIBERT, rue Romieu, Beaumont; présenté par MM. Fitte et Mouillac;

M. Alain MINGAUD, 18, avenue Anatole-France, Saint-Junien (Haute-Vienne); présenté par MM. Fitte et le D^r Eybert;

M^{me} Michèle GENEAU, 50, rue des Nouvelles, Suresnes (Hauts-de-Seine); présentée par M^{lle} Aymard et M^{me} Villepontoux;

M^{me} Simone LABROUE, 82, boulevard du Petit-Change, Périgueux; présentée par M. Bardy et M^{me} G. Delluc;

M^{me} Josette DUMAS, 46, rue Louis-Blanc, Périgueux; présentée par M^{lle} Aymard et M^{me} Villepontoux;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECOUART,

Le Président,

G. DELLUC.

SEANCE DU MERCREDI 2 JUIN 1982.

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 28. — Excusés : 2.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Marc Chassaing.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe Chariéras.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Coupure de presse extraite de *La Dordogne Libre* du 15 mars 1982, relative à l'inauguration d'une plaque en mémoire de Jean Daniel à Sorges; don de M. le Président.

Deux cartes postales en couleurs représentant, l'une Périgueux vu d'avion (Elcôcolor,

don du Dr de Lastelle), l'autre une scène préhistorique à la Roque-Saint-Christophe (éditions René à Marsac-sur-l'Isle, don du Dr Delluc).

Projet de décoration, heureusement non réalisé, pour la cathédrale Saint-Front de Périgueux, dossier de 19 photocopies offert par M. Faurel.

Pierre Pommarède, *Bergerac oublié* (Périgueux, Fanlac, 1982), avec commentaires de Jean Barthe; hommage de l'auteur qui présente 520 cartes postales illustrant les différents aspects de la vie quotidienne à Bergerac depuis la fin du XIX^e siècle.

11 photographies offertes par M. Gérard Mouillac, elles représentent une croix près de l'église de Saint-Léon-d'Issigeac et une pierre tombale au même lieu, qui est probablement celle d'un charpentier si l'on considère les outils qui y sont sculptés.

COMMUNICATIONS. — M. le Président signale la démolition du château d'eau près du Centre hospitalier de Périgueux et présente une nouvelle édition du livre qu'il a rédigé en collaboration avec M^{me} Delluc, *Les chasseurs de la préhistoire* (édition Hachette, collection « En savoir plus »).

M. Jacques Lagrange donne des détails sur la fontaine de style Louis XIV qui vient d'être acquise par la ville de Périgueux et qui prendra place au carrefour des rues Limogeanne et Egullerie. Il annonce d'autre part que le nom de Jean Secret sera donné à une fraction de la rue Ludovic-Trarieux, une cérémonie sera organisée à cette occasion en septembre prochain.

M. Becquart fait savoir de la part de M. Lamy qu'une exposition se tiendra au Musée du Périgord à partir du 18 juin sur la vallée de l'Auvézère et les anciennes forges du pays d'Ans. MM. Soubeyran et Secondat donnent des détails sur la genèse et les buts de cette manifestation, qui aura des prolongements à Hautefort et en d'autres lieux.

M. l'abbé Pommarède a retrouvé dans des archives privées le testament d'un sieur Devaux (12 décembre 1532) qui fut le fondateur de la chapelle Saint-Jean et Sainte-Anne de Bourdailles. Ce document apporte de précieux renseignements sur cette chapelle peu connue, sommairement décrite par Jean Secret dans notre *Bulletin* de 1957, p. 187; il sera publié dans une prochaine livraison.

M. Jean-Marie Bélingard a noté dans le n^o 120 de la revue *Monuments historiques* (mars-avril 1982), un article de Jean-Paul Avisseau sur la place royale de Bordeaux, qui fut construite par Gabriel sur une idée lancée en 1700 par un gentilhomme périgourdin nommé Durfort-Boissière. On ne sait pas exactement qui était ce personnage.

Le Secrétaire général a pris connaissance de deux livres récents : Jean Martellihe, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil* (Paris, Mercure de France, 1982), réédition par André Zysberg d'un curieux témoignage sur les galères connu depuis 1757 et émanant d'un Bergeracois; Guy Pustelnik, *Les saumons de la rivière Dordogne, 1189-1981* (Sarlat, 1982, étude multigraphiée diffusée par le Ministère de l'Environnement).

M. Becquart a également noté dans *L'Agriculteur de la Dordogne*, n^o450 du 7 mai 1982, un article de notre collègue Jean-Louis Galét sur l'origine du toponyme Ans. Si ce nom est probablement dérivé d'un nom d'homme germanique « Anso », comme l'indique notre *Bulletin* de 1962, p. 74, d'après F. Granville, il n'a rien de commun avec le prénom Hans, qui est une déformation du « Johannes » latin.

Faisant suite à l'intervention du Dr Delluc auprès de M. Beauchamps, architecte des Bâtiments de France, à propos de la construction en cours à Tayac évoquée lors de notre réunion de mai, le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Beauchamps sur cette question. Il en découle que le permis de construire a été délivré en toute légalité et qu'on ne peut donc revenir sur une décision de ce genre.

M. Becquart a retrouvé aux Archives une lettre de Léo Drouyn datée de 1866, il en lit quelques passages savoureux sur l'archéologie et les archéologues de Bordeaux.

Le Dr Delluc est allé récemment en Ardèche où il a visité des grottes ornées, il rappelle à ce propos, à l'aide d'un croquis fait rapidement au tableau, que la Dordogne

n'a pas le privilège de ces grottes dont il indique les principales régions d'implantation en France et en Espagne.

M. Gérard Mouillac présente à l'aide de diapositives le cluseau de la Genèbre à Faux, qu'on ne peut évidemment dater, mais qui présente un double intérêt : ses symboles sculptés et son dispositif de défense.

Enfin, M. Claude Lacombe donne un aperçu des communications qui ont meublé le congrès de Libourne auquel il a assisté et annonce le retour prochain de notre trésor monétaire, depuis longtemps communiqué pour étude à un spécialiste, M. Duplessy. La 70^e réunion de la commission de recherche, dit encore M. Lacombe, s'est tenue au siège le 28 mai. On y a évoqué différentes fouilles (cimetière de Coursac, vestiges gallo-romains au lycée Bertran de Born, mobilier de la Fontanguillère, gisement des Pendoyes près de Domme), et commenté avec diapositives le haut-fourneau du XVIII^e siècle qui subsiste à Saint-Martial-d'Albarède, ainsi que le pont de Payzac (M. Lacaille), les croix de carrefour de Saint-Front-la-Rivière (M. Marchesseau) et la cuisson expérimentale de poterie réalisée par M. Chevillot.

ADMISSIONS. — M. Bernard BRIAND, Lycée Pierre-de-Coubertin, Meaux; présenté par MM. Ignace et Mouillac;

M^{me} Danielle MOUILLAC, Sainte-Sabine-et-Born; présentée par M^{mes} B. Delluc et G. Guichard;

M. Richard BOURGEOIS, 10, cours Montaigne, Périgueux; présenté par MM. Delluc et Gallnat;

M. Pierre VIGIER, même adresse; présenté par les mêmes;

M. Jean-Pierre TRÉFEIL, Salles-de-Belvès; présenté par MM. Delluc et Foussal de Belerd;

M. et M^{me} Maurice FAYOL, 51, rue de Cronstadt, Périgueux; présentés par M. Delluc et M^{me} G. Delluc;

M^{lle} Henriette POUYAUD, 15, place du Coderc, Périgueux; présentée par les mêmes;

M. Simon-Philippe LEFEBVRE, les Castines, Montignac; présenté par MM. Becquart et Delluc;

M^{me} Emilie SERRE, résidence Formanoir, T 5-503, Pessac (Gironde); présentée par MM. Becquart et Bélingard;

M. Robert HERVIER, 13, rue de la Station, Périgueux; présenté par MM. Bourland et Bourrel;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART,

Le Président,

G. DELLUC.

La réaction seigneuriale en Périgord à la fin de l'Ancien Régime : *l'exemple de Paunat*

En faisant des recherches aux Archives départementales de la Dordogne, nous avons trouvé un dossier qui nous a paru illustrer, à l'échelle de la petite paroisse de Paunat, un problème plus large de l'histoire de France : le mouvement de « réaction seigneuriale » qui caractérise l'attitude de l'aristocratie foncière dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Combat d'arrière-garde, qui se développe sur plusieurs fronts : réfection des livres et plans terriers ¹, création, dans le Midi, de « fermiers généraux » qui prenaient à bail la perception des redevances seigneuriales, partage autoritaire des communaux, etc...

Ce dossier est dispersé dans deux liasses des Archives : l'une, cotée 6 G 9, présente une grande unité de temps et d'objet. Il s'agit de demandes d'arrérages de rentes (1787-1790), qui émanent de Jean-Baptiste Lasserre, prêtre, syndic de la Mission de Périgueux et à ce titre, seigneur foncier de la paroisse de Paunat (la prévôté de Paunat avait été réunie, en 1702, au Grand Séminaire de Périgueux, dirigé alors par une congrégation diocésaine appelée Maison de la Mission) ². La seconde liasse (6 G 10) pourrait paraître comme la relation d'un simple fait divers. Il s'agit d'une procédure, conduite par le même Jean-Baptiste Lasserre, contre divers paroissiens, coupables de violences sur la personne de Jean Guimbeau, charpentier, qui réparait l'église prévôtale de Paunat ³.

Bien que les faits rapportés dans ces deux liasses ne soient pas absolument concomitants, ils nous ont paru étroitement liés pour illustrer un même problème : l'état de « l'opinion

1. Par exemple le très beau papier-terrier de Trémolat (Arch. dép.), étudié par P. FENELON, dans *B.S.H.A.P.*, t. 87 (1960), p. 166-176.

2. La liasse comprend plusieurs pièces : en particulier une requête du 23 août 1787, 14 assignations à comparaître devant le sénéchal du Périgord, et d'autres pièces annexes.

3. Nous n'avons retenu de cette liasse que la recension d'un fait divers : les violences exercées sur la personne du charpentier Jean Guimbeau, qui réparait l'église prévôtale de Trémolat (28 et 29 juin 1790).

paysanne » face à la réaction seigneuriale, de plus en plus pressante.

La réaction seigneuriale.

Victime d'une paupérisation relative (baisse de ses revenus, hausse des prix...), l'aristocratie foncière entreprend, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la remise à jour des vieux droits féodaux et seigneuriaux, souvent tombés en désuétude.

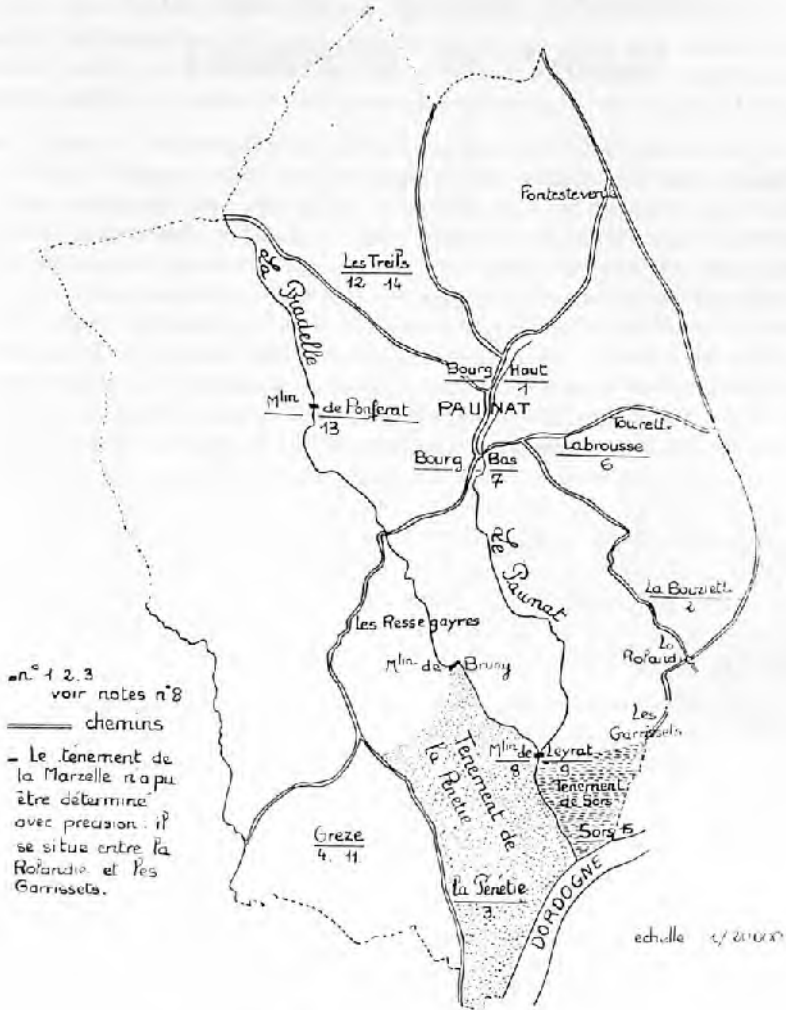
« Jean-Baptiste Lasserre, prêtre missionnaire, syndic de la Mission et Séminaire de Périgueux, en cette qualité seigneur prévôt de Paunat ». Ces titres et qualités, sur lesquels reposent les droits du requérant, sont rappelés dans toutes les pièces du dossier. Héritier du prévôt de Paunat, le syndic de la Mission se présente comme le véritable propriétaire de la paroisse sur laquelle il exerce un droit de propriété éminente : « seigneur foncier et direct... ». Dans bon nombre de pièces également sont rappelées les « reconnaissances » antérieures (celles de 1533 et 1735 particulièrement) ⁴, pour bien souligner la continuité de ces droits : continuité qui engendre la coutume, sur laquelle reposait un des fondements juridiques de l'Ancien Régime. On peut voir aussi dans ce soin à rappeler les « reconnaissances » antérieures (notamment dans les requêtes les plus nombreuses, celles d'avril 1790) une réponse aux paysans, qui réclamaient de plus en plus « les litres primordiaux », avant de se décider à payer : titres que bien peu de propriétaires étaient capables de présenter.

Les paysans ne sont pas encore les propriétaires directs des domaines qu'ils exploitent; ils ne sont que des tenanciers. Et à ce titre, ils devaient payer des redevances, qui constituaient comme le « symbole des droits seigneuriaux ».

Le dépouillement de notre dossier ne nous permet pas de dresser le catalogue complet de ces redevances ⁵ : catalogue qui ne présenterait au demeurant que peu d'intérêt. Par contre il nous permet d'apporter quelques informations sur une des redevances, qui touchait le plus directement les tenanciers en général et les paysans de Paunat en particulier : « la rente

4. La reconnaissance de 1735 avait été reçue par Doumenjou, notaire à Cussac, au XVIII^e siècle. Les Archives de la Dordogne conservent les minutes de Doumenjou (3 E 4608-4657).

5. Deux requêtes de Lasserre contre le sieur de Maisonneuve nous rappellent l'importance des droits de mutation (les « lods et ventes »), qui semblent avoir été d'un bon rapport, au moins au XVIII^e siècle (environ 10 % sur les transactions qui se faisaient dans le cadre de la seigneurie).



Carte de la paroisse de Paunat
établie d'après le plan cadastral de 1812.

foncière, perpétuelle, directe et solidaire ». Le texte le plus intéressant à cet égard est la requête du 23 août 1787.

La demande d'arrérages de rentes porte sur trois tènements seulement (la Pénétié, Sors et la Marzelle), soigneusement confrontés (voir la carte dressée à partir du plan cadastral de 1812). Pour chacun de ces tènements est fixée la valeur de la rente globale, en grains, volaille, journées de travail et argent :

	<i>La Pénétié</i>	<i>Sors</i>	<i>La Marzelle</i>
Froment :	8 quartons	6 quartons	4 picotins
Seigle :	8 »	2 »	2 »
Avoine :	12 »	2 »	2 »
Poules :	3	3	
Journaux :	3	1	
Argent :	3 livres	19 sols 6 d.	2 sols 6 d.

Chaque tènement était divisé en un certain nombre de parcelles, exploitées par des tenanciers, sur lesquels retombait une part de cette rente totale. La requête nous donne le nom de quelques-uns de ces tenanciers, ceux qui n'ont pas payé la rente : ils sont sept pour le tènement de la Pénétié et trois pour La Marzelle, avec la part respective de rente qu'ils doivent payer. A l'intérieur d'un même tènement, cette part varie d'un tenancier à l'autre, en fonction, probablement, mais on ne peut l'affirmer faute de chiffres, de la valeur locative de la tenure concédée (superficie, nature des sols et des cultures...). Dans ces conditions, contentons-nous de relever, pour le tènement de la Pénétié, une échelle assez grande ⁶ :

	<i>Jean Lavigne dit Peyroulou</i>	<i>Le sr. d'Artenfost du Colombier</i>
seigle :	1 picotin	2 quartons 2 picotins
froment :	autant	autant
avoine :	1 picotin	7 picotins
argent :	1 sol et ?	25 sols et 1 denier

Comme le remarquait P. Fénelon pour la paroisse voisine de Trémolat, ces redevances, prises individuellement, « ne constituaient pas des charges très lourdes, mais leur ensemble four-

6. Notons simplement les noms de ces deux tenanciers : le second porte le titre de « sieur », alors que le premier est affublé d'un sobriquet, ce qui est le propre des simples laboureurs (voir FENELON, *op. cit.*, p. 173-174).

nissait un total assez substantiel » 7. La solidarité de la rente repose ici sur Jean Murat, habitant du village de Vezou, sans doute parce qu'il possédait des parcelles dispersées sur les trois tenements et qu'il devait lui-même des arrérages de rentes, portant sur les années allant de 1783 à 1786.

La réaction des paysans.

Ces exigences seigneuriales sont d'autant plus ressenties au moment où une certaine pression démographique développe dans la classe paysanne cette « faim de terre », que les événements révolutionnaires vont exacerber.

Beaucoup de titres s'étant détériorés ou perdus, bon nombre de tenanciers ne payaient plus régulièrement leurs cens. Un des intérêts de notre dossier est de nous donner en quelque sorte le rythme de cette résistance passive, dans les années qui ont marqué la fin de l'Ancien Régime et dans le courant de la première année révolutionnaire (1789). L'essentiel de la liasse 6 G 9 se compose en effet d'un ensemble de requêtes (14 au total) de Jean-Baptiste Lasserre contre des tenanciers récalcitrants (15 au total) 8. Ce sont des assignations à comparaître devant le sénéchal du Périgord, signifiées, entre les 22 et 24 avril 1790, par un huissier, J.B. Valette, à ces mêmes tenanciers, pour demande de règlement d'arrérages de rentes.

On peut constater (voir graphique) qu'un certain nombre de tenanciers ne payaient plus leurs rentes depuis déjà un certain temps. La palme de la mauvaise volonté revient à cet égard à François Dumonteil dit Bousquet, habitant du village des Treils, qui n'a plus versé sa rente depuis 1776. Il est suivi d'assez près par Thomas Sicard, de la Bouziette, auquel sont réclamés des arrérages de rentes depuis 1779. Ces « fortes

7. FENELON, *op. cit.*, p. 169.

8. Une des requêtes concerne deux tenanciers : le beau-père et le gendre. Voici la liste complète de ces tenanciers :

1° Jean Leyx, du Bourg-Haut.

2° Thomas Sicard, de la Bouziette.

3° Jean Borie dit Cadet, de la Pénétie.

4° Jean Page, de Grèze.

5° Marie Venoyer dite Garguille et son mari, de Pradelle, paroisse de Sainte-Alvère.

6° Jean de Labrousse, sieur de Castang, de Labrousse.

7° Marguerite Darlande veuve Lespinasse, du bourg de Paunat.

8° Jean Dumonteil dit Cendrille, au moulin de Leyrat.

9° Baptiste Stay, son gendre, au moulin de Leyrat.

10° le sieur Lafon, du port du Bugue.

11° Jean Dumonteil, de Grèze.

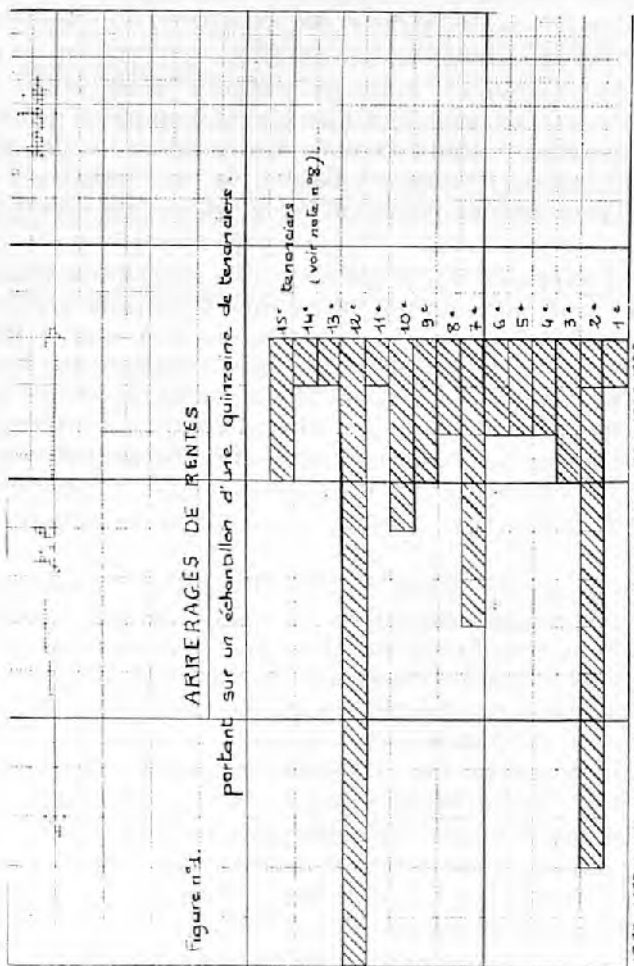
12° François Dumonteil dit Bousquet, des Treils.

13° Jean Mordefré, au moulin de Ponferat.

14° Louis Andreau, des Treils.

15° Pierre Deltel, sieur de la Coste, au port de Sors,

(ces n° sont reportés sur la carte et sur le graphique).



1777 1778 1779 1780 1781 1782 1783 1784 1785 1786 1787 1788 1789
Années

lètes » apparaissent cependant comme des exceptions. Le rythme des retards s'accélère dans les trois années qui ont précédé la Révolution : conséquence d'une mauvaise conjoncture (séries de mauvaises récoltes) et montée de la résistance paysanne. Enfin l'essentiel des retards, la moitié, porte sur une seule année, 1789 : conséquence évidente des événements révolutionnaires.

Deux faits peuvent surprendre. En premier lieu, le petit nombre de tenanciers, mauvais payeurs. Mais notre dossier nous livre, le contraire serait étonnant, une liste qui est loin d'être exhaustive⁹. Enfin la date des assignations (22, 23 et 24 avril 1790) risque d'étonner : l'esprit de la « nuit du 4 août » n'aurait-il pas soufflé jusqu'en Périgord, ou au moins jusqu'à Paunat ?

Faut-il rappeler que seuls les droits personnels avaient été supprimés sans indemnités, alors que les droits réels étaient déclarés rachetables par les décrets des 5-11 août ? Dans ces conditions, le seigneur foncier se croyait légitimement autorisé à continuer à exiger le paiement de rentes, dont des paysans trop pauvres n'avaient pu se libérer. Mais au niveau de la conscience paysanne, la perception de l'événement du « 4 août » pouvait être différente (fin du régime féodal = plus de rentes à payer) et encourager ainsi le mouvement de résistance passive.

Cette dialectique fait apparaître toute l'importance de l'année 1790, parfois considérée, à tort, comme « l'année heureuse » de la Révolution¹⁰. Alors que la contre-révolution se met en place et que la réaction seigneuriale se durcit, les redevances exigées avec plus de vigueur, la résistance paysanne se développe et s'organise. Avec l'appui probable de la frange éclairée de la bourgeoisie¹¹, certains paysans n'hésitent pas à recourir à la justice. Nous avons deux lettres d'appel au sénéchal du Périgord, toutes deux datées du mois de juin 1790, émanant de tenanciers de la paroisse de Paunat¹². Le prévôt Lasserre s'appuyait sur des reconnaissances anciennes pour justifier ses exigences, les tenanciers se retranchent derrière une ordonnance de 1667 qui frappe de nullité toute demande en censive

9. Dans une lettre au sénéchal du Périgord, Louis Ladraud fait allusion à l'assignation du 23 avril que Jean-Martin (*sic*) Lasserre lui a signifiée. Cette assignation manque dans le dossier qui nous est parvenu.

10. VOVELLE (M.) *La chute de la monarchie, 1787-1792* (Paris, Ed. du Seuil), p. 139 sq. réfute cette affirmation.

11. La paroisse voisine de Trémolat avait deux médecins, plusieurs avocats et notaires (FENELON, *op. cit.* p. 174).

12. L'une est de Louis Ladraud et l'autre de François Dumonteil dit Bousquet.

ou rente foncière qui ne porte pas les précisions suivantes : la déclaration du bourg, village, hameau où est situé le tènement, la consistance de celui-ci et ses confrontations exactes, la nature des terres cultivées, etc... Les assignations du prévôt, qui ne portaient pas ces mentions (sauf la requête du 23 août 1787), devaient, dans ces conditions, être déclarées nulles pour vice de forme. En donnant ainsi un fondement juridique à leur refus de payer les rentes, les paysans de Paunat prenaient leur seigneur prévôt à son propre jeu.

De la critique sur le fond, on passe vite aux arguments « ad hominem ». Une des deux lettres ¹³ laisse percer des doutes sur l'« honnêteté patriotique » du sieur Lasserre, lequel « était si rongé par l'avidité d'attirer aux dépens de la Nation du numéraire dans son coffre, que cela lui a fait oublier les règles prescrites, etc... ». Soupçons qui, dans le contexte révolutionnaire, pourraient apparaître comme des menaces voilées.

Ainsi il apparaît clairement que la réaction seigneuriale qui se durcit, après les premiers troubles passés, et à laquelle participe à l'échelle de la paroisse le syndic Lasserre, contribue à la maturation du processus de radicalisation du mouvement révolutionnaire.

*Une émotion populaire à Paunat :
les journées des 23 et 29 juin 1789.*

Paunat, comme beaucoup de bourgs possédant une abbaye, avait deux églises : l'église abbatiale devenue prévôtale, et l'église paroissiale. Nous sommes en 1789. Les deux églises sont en piteux état mais encore en service ou pouvant l'être. En 1688, un compte rendu de visite pastorale dépeint l'état de la prévôté : « le sanctuaire est bien, la nef est lambrissée à moitié, elle n'est ni pavée ni vitrée; cloche fendue. Le vicaire perpétuel (A. Marlinet) demeure dans la maison du prévôt général décimateur; elle est presque ruinée aussi bien que l'église de la prévôté » ¹⁴. En 1875, on est obligé de refaire, hélas en brique, la voûte de la nef de cette dernière. Nous sommes entre ces deux dates, ce qui explique parfaitement les travaux effectués par le syndic de la Mission, J.B. Lasserre, « la charpente et couverture abattues et descendues entièrement ».

Quant à l'église paroissiale Sainte-Marie, au milieu du

13. Celle de François Dumonteil. Celui-ci apparaît un peu comme la forte tête de la paroisse puisqu'il n'a pas réglé ses rentes depuis 1776.

14. Visite canonique de 1688, dans *B.S.H.A.P.* t. 54 (1927), p. 192.

cimetière, et pour les besoins de sa cause, « c'est-à-dire la restauration de la seule église prévôtale », Lasserre affirme qu'elle est hors d'état de servir « par son délabrement et son insuffisance, par sa petitesse à contenir tous les habitants de la paroisse ». Il n'en est pas moins vrai qu'on se servait toujours, comme nous allons le voir tout à l'heure, de la cloche de l'église Sainte-Marie. On ne sonne pas impunément les cloches dans un édifice qui risque de s'écrouler.

Lasserre décide d'abandonner l'église paroissiale; les offices se font dans l'église prévôtale, qu'il faut donc mettre hors d'eau. Il confie « l'ouvrage et fournitures de matériaux à prix fait à un nommé Guimbeau, maître charpentier à Limeuil ». La population, en grande majorité, aurait préféré voir réparer l'église paroissiale qui, en état similaire mais plus petite, aurait occasionné moins de dépenses de réfection, ceci uniquement sur le plan matériel. Ce pauvre Guimbeau, pour comble de malheur, a eu l'audace de se servir pour ses travaux d'une échelle de 50 pieds (environ 16 mètres) qui appartenait précisément à l'église paroissiale. C'est la goutte d'eau qui a mis le feu aux poudres.

A la sortie des vêpres du dimanche 28 juin 1789, pour échapper à la vindicte populaire, il ne peut que monter à toute vitesse par l'échelle en question sur le haut de l'église où il subit un siège en règle. « La gageure de quelques bouteilles de vin » fait monter Bousquet à la dite échelle, d'après Lasserre jusqu'à la moitié, d'après les accusés, trois ou quatre barreaux seulement. Le sieur Guimbeau, qui avait les matériaux sur place, lance des pavés le long de l'échelle pour décourager les assaillants qui lui lancent des cailloux depuis le sol. Quand on connaît la hauteur extérieure des murs de l'église de Paunal, « plus de 80 pieds », on a une certaine admiration devant la force de nos aïeux et leur précision, puisque notre charpentier fut « blessé grièvement à la joue et fut atteint de plusieurs autres pierres en diverses parties du corps ». Il ne dut la vie sauve qu'à l'intervention du curé Gorsse et du vicaire Darfeuille.

Lasserre adresse immédiatement une plainte qu'il porte lui-même à la sénéchaussée de Périgueux le 29 juin. Mais ce 29 juin, toujours après les vêpres de la Saint-Pierre, malgré les pieuses exhortations du curé, l'ensemble de la population se saisit de l'échelle et la rapporte processionnellement à l'église paroissiale, au son de la cloche de cette dernière. Quand nous disons processionnellement, il vaudrait mieux citer Lasserre : « en tirant pendant le trajet plusieurs coups de pistolet qui,

tout bruyants qu'ils fussent, faisaient peut-être encore moins de bruit que les cris, les clameurs, les menaces, les injures, les blasphèmes, que cette troupe effrénée et bruyante vomissait contre la Maison de la Mission et particulièrement contre moi... Ayant déposé ladite échelle, une bonne partie de la troupe se retire au cabaret de Lapeyre... ».

La deuxième plainte arrive à la sénéchaussée et présidial de Périgueux le lendemain, Lasserre demandant que les deux « crimes » soient réunis dans le même procès; ce qui lui fut accordé. Le tribunal délègue André Gravier, maître en chirurgie, qui constate le 6 juillet, sur la pommette droite du nommé Guimbeau, « une petite plaie qui a fait croûte, transversale, de la longueur d'un demi pouce, sur deux lignes de largeur ».

Voilà donc les faits : des menaces et une légère blessure infligée à Jean Guimbeau assiégé sur les voûtes de l'église prévôtale, des mots peu amènes à l'intention du sieur Lasserre, une échelle transportée en grande pompe d'une église à l'autre, à peine quelques lignes dans une gazette locale.

Voyons maintenant les personnages. *Lasserre*, nous l'avons jugé au début : âpre au gain, procédurier. Nous le voyons ici mentant sur l'état des églises et affirmant d'autre part que le presbytère de l'église paroissiale n'existe plus, alors qu'il fut vendu, ainsi que celui d'Alles, le 7 messidor an IV¹⁵. Il porte lui-même au lieutenant-criminel de la ville de Périgueux, et ce les 29 et 30 juin, au lendemain même des incidents, les deux plaintes où il nomme avec précision, sinon avec charité, une trentaine de paroissiens. Il a pu jusqu'à présent, au coup par coup, imposer aux habitants les droits seigneuriaux, même ceux qui étaient tombés en désuétude, mais maintenant il attaque de front l'ensemble des paroissiens : ils avaient une église, la leur, il la délaisse pour réparer, ou tout au moins mettre hors d'eau l'église prévôtale, celle à laquelle sont rattachés les titres et les droits seigneuriaux. Les habitants de Paunal le ressentent comme une spoliation de leurs biens au profit d'une contraignante prévôté.

Quant à *Jean Guimbeau*, il n'a pas plus d'importance que son échelle. Tous les deux ne sont là que pour cristalliser la haine de la population contre le seigneur prévôt. C'est à lui que s'adressent les injures et, si cela avait été possible, les coups. Ce n'est pas une échelle que les habitants ramènent dans leur

15. H. BRUGIERE, *L'ancien et le nouveau Périgord*, t. 13, p. 578.

église, c'est un emblème qui témoigne de leur désir de voir leur église restaurée pour que le culte puisse s'y rétablir.

Et les habitants de Paunat, combien sont-ils en 1789 ? Brugière, pour la fin du XIX^e siècle, relève 22 feux au bourg, 10 au bourg haut (Sainte-Marie) et une cinquantaine disséminés dans les différents lieux-dits ¹⁶. Cela peut donner l'image du nombre des habitants à la période qui nous intéresse.

On peut penser que ces « crimes » sont le fait « de quelques insensés et fanatiques ». Lasserre lui-même dans ses plaintes, après avoir cité 46 noms, ajoute « et une foule d'autres », plus loin « tant eux qu'une centaine d'autres personnes ». Le lieutenant-criminel de Périgueux lui-même ne s'y trompe pas, puisque dans bon nombre de ses interrogatoires figure une question ainsi posée : « interrogé si ledit jour, à l'issue des vêpres, il ne s'aperçut pas de quelque complot parmi le plus grand nombre des paroissiens... ». Nous voilà fixés sur une certaine majorité absolue.

On peut penser que les instigateurs de ces « crimes » sont ceux qui géographiquement sont plus proches de l'église paroissiale. C'est vrai pour les accusés de Paunat-Haut, de Fontestévénie, des Treils, mais non point pour ceux du bourg, des Ressegayres, de Tourette, etc... On peut penser également que ces « crimes » sont le fait de tout jeunes gens ou au contraire de ceux qui ont à regretter un passé révolu. L'âge moyen des accusés est de 42 ans et demi, l'âge de la force pleine et de la raison acquise.

Il nous reste à centrer ce fait divers en fonction de la réaction seigneuriale à la fin de l'Ancien Régime et de la résistance paysanne. Point n'est besoin de revenir sur Lasserre, syndic de la Mission de Périgueux et seigneur prévôt de Paunat. Nous n'avons pas le compte rendu du jugement terminant cette affaire. Nous pouvons en deviner la teneur dans ces quelques lignes : « L'église paroissiale fut détruite à l'époque de la Révolution, une partie de ses pierres a servi à construire le moulin de Sors sur la Dordogne » ¹⁷. Le syndic Lasserre n'a pas seulement détruit une église, il a détruit l'âme collective d'une paroisse.

Point n'est besoin de revenir sur la résistance active « du plus grand nombre des paroissiens », c'est l'objet même des

16. *Ibid.*, p. 562.

17. LAVIALLE (abbé), *La paroisse de Paunat. Son origine...* Périgueux, Impr. de la Dordogne, 1903.

plaintes. « Ce fanatisme extravagant qui a consisté à imaginer et dire que le bonheur de leur paroisse était attaché à leur ancienne église, qu'ils voulaient absolument qu'elle fût rétablie, et ils ne voulaient pas de l'église prévôtale pour église paroissiale ».

Plus éloquente encore est la réaction d'une dizaine des accusés (ce qui implique un assez grand nombre d'autres dont Lasserre ne dit mot). Le curé et le vicaire, pour la tranquillité de leur corps sinon de leur âme, depuis longtemps avaient dû omettre de leur en parler. C'est à la lumière des interrogatoires que le lieutenant-criminel éclaire un fait qui en dit long. Laissons parler Jean Bord, âgé d'environ 57 ans, répondant aux questions de J.B. de La Grèze, lieutenant-criminel au siège de Périgueux, lui demandant s'il avait assisté aux vêpres dans l'église de la prévôté le jour et la veille de la Saint-Pierre de la présente année : « répond qu'il assista les susdits jours à vêpres comme à la messe, non dans l'église de la prévôté, mais bien dans l'ancienne église de la paroisse où il fit ses prières dans le temps qu'on disait la messe et les vêpres dans ladite église de la prévôté... que tous ceux de sa maison ainsi que plusieurs autres furent à l'ancienne église *suiivant leur usage* dans le temps qu'on disait vêpres dans ladite église de la prévôté, et que lui qui répond est résolu de s'en tenir à l'ancienne église, que jamais il n'en fréquentera d'autre ».

Et comme le lieutenant-criminel lui avait « représenté que c'est un vrai scandale de sa part de s'obstiner ainsi à ne vouloir plus fréquenter ladite église de la prévôté, et qu'il n'agit pas en bon chrétien quand il se contente d'assister à l'église ancienne dans le temps qu'on célèbre bien loin de là, et dans l'église de la prévôté, l'office divin », il répond « qu'il ne croit point que ce soit un scandale et qu'il faut prendre Notre Seigneur pour le vrai prêtre puisqu'il n'en est pas d'autre qui veuille se rendre à la vraie église de la paroisse pour y célébrer les offices divins ». En voilà qui, avant l'heure, avaient pressenti les avantages de la séparation de l'Église et de l'État.

A Paumat de nos jours, qui se souvient des Bousquet, des Bord, des Laparre, des Besse, qui se souvient même de Lasserre, prêtre syndic de la Maison de la Mission, et seigneur foncier de la paroisse de Paumat ? Tout en reprochant à ce dernier de n'avoir su garder les deux églises comme dans le village frère de Trémolat, reconnaissons que subsiste la plus riche d'histoire et de beauté. Cette tempête dans un verre d'eau est depuis

longtemps oubliée. Il nous est arrivé avec le curé et le maire actuels de Paunat, nos collègues l'abbé de Laubarède et M. Vignal, de nous promener de Tourette au Bourg Haut, et d'entendre de là les cloches de la magnifique église abbatiale et paroissiale. On ne peut ressentir une paix plus profonde.

Et pourtant, que l'on ne s'y trompe pas, derrière ce fait divers, « cette guerre des clochers », c'est bien le processus de radicalisation du mouvement révolutionnaire qui apparaît. A Paunat, les paysans de la paroisse cristallisent leur mécontentement, accumulé au cours des siècles, sur ce qui est devenu le symbole de leur exploitation : l'église prévôtale et son représentant, le prêtre Lasserre, syndic de la Mission de Périgueux, prototype du seigneur foncier anonyme et absentéiste¹⁸. Ailleurs ce sont les châteaux qui brûlent¹⁹. Souvent les paysans, anticipant sur le contenu du décret du 12 mars 1792, participent avec ferveur (comme le premier archiviste de la Dordogne, Joseph Prunis)²⁰, au brûlement des titres féodaux : attitude regrettable, bien que compréhensible. Cette disparition rend d'autant plus précieux, les quelques documents qui ont pu échapper à ce vaste « autodafé ».

Jean-Claude IGNACE et Gérard MOUILLAC.



-
18. Le prévôt de Paunat résidait à Périgueux au XVIII^e s. Dans la paroisse voisine de Trémolat, le seigneur prévôt n'était autre que le grand prieur de l'Ordre de Cluny (FENELON, *op. cit.*, p. 157).
19. BUSSIÈRE (G.), *Études historiques sur la Révolution en Périgord*, Paris, 1903, t. III, la fin de la féodalité.
20. VILLEPELET (R.), Archives et archivistes de la Dordogne, dans *B.S.H.A.P.*, t. 49 (1922), p. 118-138.

Deux inventaires des châteaux de Bourdeilles

Deux inventaires du XVIII^e siècle relatifs à Bourdeilles et conservés aux Archives départementales ¹ permettent d'apporter quelques lumières nouvelles sur deux des châteaux de cette pittoresque localité. Le premier, déjà signalé par Dujarric-Descombes ² et par Georges Bussière ³, date de 1754. Il a été dressé à requête de Marguerite Bertin de Bellile et autre Marguerite Bertin de Creyssac, filles de Jean de Bertin et donc sœurs du futur ministre, par le lieutenant particulier au siège de Périgueux, Malet, et par le procureur du roi, Lidonne, après le décès de Jean de Bertin.

La visite se déroula en deux temps : il y eut d'abord le 13 août une reconnaissance rapide de deux corps de logis dont l'un correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui le château Renaissance, puis le 9 septembre, en présence de Meyjounissas, juge de Bourdeilles, un inventaire plus approfondi.

Le deuxième inventaire, établi de 1783 à 1785 par les officiers de justice de Bourdeilles, porte exclusivement sur le « petit château ». Les motifs en étaient très différents : Mgr de Bertin, ministre d'Etat, était trop pris par ses hautes fonctions pour s'occuper lui-même de sa terre de Bourdeilles, qu'il avait affermée à Pierre Laborde et à son frère, Antoine Laborde de Laforest; ceux-ci avaient pris l'habitude de résider au petit château et, vers la fin de leur bail, Antoine était parti avec les clés pour s'installer à la forge d'Etouars, de sorte que Bertin, mécontent de cette situation et ayant un urgent besoin de certains litres conservés dans son « trésor », avait donné ordre de faire ouvrir les locaux afin qu'il soit dressé procès-verbal des meubles et effets et pris note des éventuelles « innovations » apportées par les fermiers négligents. L'opération ordonnée par Bertin fut minutieusement exécutée par Pierre Barbut de la Reveille, procureur postulant faisant fonction de juge, et

1. Arch. dép., B 505 (1754) et 2 B 48 (1783-85).

2. DUJARRIC-DESCOMBES, *Les tapisseries marchaises en Périgord* (Limoges, 1899).

3. G. BUSSIÈRE, *Henri Bertin et sa famille...*, 2^e partie (Périgueux, 1908), p. 154.

par Jean Grand de la Faurie, procureur d'office. Si minutieusement même qu'elle dura du 25 février 1783 au 8 août 1785, d'une façon discontinue, il est vrai, puisque du 25 au 28 février 1783 on inventoria ce qui se trouvait dans l'aile gauche du bâtiment, alors que le 21 mars 1784 on se contenta, en présence d'Elie Grand de Tabaterie, fils du procureur d'office retenu par une crise de goutte, et de Jean Terrade, autre procureur postulant, de vérifier les scellés et de laisser les frères Laborde récupérer les quelques meubles qui leur appartenaient, en particulier, un tournebroche en forme d'horloge, un potager portatif à trois fourneaux et des bouteilles de vin. Une troisième séance sur laquelle nous reviendrons se déroula du 20 mai au 20 septembre 1785, elle était consacrée aux pièces de l'aile droite et surtout aux archives conservées dans le trésor, lequel avait été dès 1783 l'objet principal de l'enquête ordonnée par Bertin.

Une première question se pose à propos de l'inventaire de 1783-85. Qu'était donc exactement ce « petit château » ? Les détails fournis par les deux inventaires, qui sont très prolixes sur la couleur du moindre tissu ou l'état d'usure des meubles, mais se gardent bien de situer avec précision les immeubles, nous permettent de penser que le petit château devait être le château baronniale, sans doute plus ou moins remanié. Les auteurs divergent sur le sort de ce château baronniale. Géraud Lavergne ⁴ et Hugues Chevalier ⁵ pensent qu'il aurait été rasé lors de la construction du château Renaissance, Georges Bussière ⁶ dit qu'il n'a été démoli que vers le milieu du XIX^e siècle. Or l'inventaire de 1754 est formel : le 2^e corps de logis dont il est question est situé *vis-à-vis* du précédent, qui ne peut être que le château Renaissance. Le « petit château » de 1783, correspondant au 2^e corps de logis de 1754, n'a pu par conséquent disparaître qu'après la confection du second inventaire, peut-être au milieu du XIX^e siècle, à une date que nous ignorons. Quant à la situation de ce petit château, nous pensons avec Hugues Chevalier qu'il faut le placer à l'Ouest du château Renaissance. Il y avait donc à la fin du XVIII^e siècle, non seulement le châtelet d'entrée, le château Renaissance et le château comtal qu'on peut encore voir aujourd'hui ⁷ mais, en outre, le château baronniale ou « petit château » ainsi qu'un 3^e corps de logis cité en 1754, qui était

4. G. LAVERGNE, *Le château de Bourdelles*, Congrès arch. de France, XC^e session tenue à Périgueux (Paris, 1928), p. 322.

5. H. CHEVALIER, *Les châteaux de Bourdelle au Moyen Age*, B.S.H.A.P., t. CVII (1980), p. 189.

6. BUSSIERE, *op. cit.*, p. 154.

7. Voir les plans publiés par G. Lavergne et H. Chevalier, ainsi que celui de J. SECRET, *Le château de Bourdelles* (Périgueux, 1975).

situé au fond de la cour à gauche et où résidait le juge de Bourdeilles, Meyjounissas. Ensemble fort complexe, on le voit, et qui n'a pas encore livré tous ses secrets.

Nous ignorons tout de l'aspect extérieur du petit château et de ses dimensions, mais nous pouvons nous faire une idée de sa disposition intérieure en comparant les éléments descriptifs donnés à trente ans d'intervalle par nos deux inventaires. L'édifice comportait au moins deux niveaux : au rez-de-chaussée une grande salle basse au centre, les cuisines, l'écurie, un caveau voûté sous le trésor à droite, un charnier à gauche sous l'une des chambres; à l'étage le salon ou grande salle au centre, trois chambres à gauche avec des antichambres et des latrines, deux chambres à droite et la chambre du trésor.

L'emplacement des cuisines semble avoir été modifié entre 1754 et 1783 : elles étaient au niveau inférieur en 1754, de même que l'office, mais en 1783 on les localise plutôt à l'arrière du salon, elles sont alors surmontées de deux greniers. La chapelle pose également un problème : l'inventaire de 1754 la décrit comme étant « pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre » de la seconde chambre à gauche, ce serait donc plutôt un minuscule oratoire avec retable en bois marbré ou peint, où se trouve un tableau représentant l'Assomption de la Vierge. Par contre, en 1783, elle est décrite comme un édifice situé dans la cour; l'architecte Guillaume Cruvellier, mandé par les officiers de justice, constate le 28 février qu'elle menace ruine et que les murs de la voûte sont lézardés; « il serait essentiel, dit-il, de démolir le tout pour en éviter la chute ». Ses portes sont à demi pourries, l'une d'elles donnant sur l'escalier qui conduit aux remparts, et la balustrade qui relie cette chapelle à la porte d'entrée de la cour du petit château est endommagée, de même que le cintre qui entoure le grand ormeau dans la cour. Doit-on penser que la chapelle décrite en 1783 est distincte de l'oratoire de 1754 ? et que le tableau de l'Assomption cité dans les deux inventaires était primitivement dans l'oratoire, alors que les Bertin occupaient encore le château, puis fut transporté dans la chapelle entre 1754 et 1783 ? L'hypothèse reste à vérifier.

Faisons le tour maintenant des différentes pièces de l'étage. L'inventaire de 1754 nous apprend que c'était l'appartement des Bertin, les parents du ministre. Le salon, au centre, était richement orné d'une ancienne tapisserie en deux pièces représentant la conquête de la Toison d'or, il était meublé de quatre fauteuils et de chaises, de deux tables et d'un petit buffet; notons aussi la présence d'une fontaine en cuivre et de deux

fontaines en faïence. Trente ans plus tard, les choses ont bien changé : les officiers de justice, accompagnés du subdélégué de Périgueux, Eydely, et de Pierre Mathieux, avocat en Parlement et juge de Brantôme, qui représentaient personnellement Bertin, trouvent dans la même salle un tournebroche, un potager et divers ustensiles appartenant aux fermiers qui en avaient fait leur pièce de séjour, trois fauteuils à l'ancienne mode, quatre pièces de tapisserie « en grands personnages », trois tables et un buffet.

La deuxième chambre visitée en 1754 était celle de M^{me} Bertin. On y dénombrait huit fauteuils de damas jonquille et trois de damas bleu, deux chaises de cotonnade et deux autres fauteuils, une commode, un trumeau avec une glace et un placard. En 1783, on signale dans cette pièce une cheminée en pierre de taille dont le manteau est crevé, une grande glace à trois carreaux avec cadre doré, sous laquelle est une commode à quatre tiroirs, une pièce de marbre en forme de table, quatre fauteuils couverts de soie, deux chaises et un sofa, un lit avec sa garniture, deux pièces de toile peinte en grand ramage rouge des deux côtés de la croisée et deux pièces de tapisserie sur les portes.

Vient ensuite une autre chambre où l'on a déjà noté le petit oratoire de 1754; elle est meublée d'un sofa de velours ciselé bleu et blanc, d'un autre sofa de velours jaune, de cinq fauteuils de damas, de deux petites tables de marbre à pied doré, d'une glace avec trumeau et d'une commode où sont renfermés les objets nécessaires au culte, et on y remarque six pièces de tapisserie à grands personnages. En 1783, cette pièce est devenue la « chambre rouge » du nom de l'étoffe rouge qui la tapisse. Son plafond est crevé, de même que le manteau de sa cheminée, mais on y trouve encore une grande glace à trois pièces avec cadre doré et porte-bougies, un sofa de cotonnade, plusieurs petites tables de marbre à pied doré, un bahut en forme de malle entre le lit de cotonnade blanche et rouge et la cheminée en pierre de taille.

Si nous passons dans l'aile droite, nous trouvons en 1783 la chambre de M^{lle} de Creyssac, sœur du ministre. Elle est assez modestement meublée d'une commode à trois grands tiroirs, d'un fauteuil de damas jaune, d'une chaise de cotonille jaune à rayures et ornée d'une pièce de tapisserie à grands personnages, encore en bon état.

Après la description de différentes antichambres, qui ser-

vent de débarras ou de chambres pour les domestiques, on arrive à la chambre de Jean Bertin (1754) : décorée d'une tapisserie qui représente l'histoire de Joseph, elle est meublée d'un lit de basin gris, de deux fauteuils, de deux petites tables et, sur la cheminée, de deux tableaux dans des cadres dorés. Une double porte ouvre sur le trésor. Non loin de la chambre où habitait en 1783 M^{lle} de Creyssac, on trouve encore deux autres chambres en 1785. La première contient quatre pièces de tapisserie à grands personnages, une table carrée de bois mêlé presque neuve, ainsi qu'un lit garni; elle fut probablement la demeure du fermier Bonneau, qui avait son appartement au-dessus de l'écurie. Quant à la seconde, qui était celle de Jean Bertin en 1754, elle s'orne également de quatre pièces de tapisserie à grands personnages et d'un fragment d'une cinquième, avec un lit garni et un guéridon en mauvais état.

La comparaison entre les deux inventaires fait apparaître une nette dégradation en l'espace de 30 ans, ce qui n'est pas étonnant puisqu'après la mort de Jean Bertin le logis ne semble avoir été occupé qu'épisodiquement par sa fille Marguerite, peut-être aussi par le frère cadet du ministre, Louis-Augustin, abbé commendataire de Brantôme, lequel semble tout indiqué pour la chambre rouge avec son petit oratoire. Le ministre lui-même n'ayant pratiquement pas résidé à Bourdeilles, ses fermiers apparemment ne se sont pas gênés, avec ou sans l'accord du maître — on ne sait — pour s'installer dans les lieux.

Attardons-nous maintenant, pour en finir avec le petit château, sur la chambre du trésor ou chartrier, où sont rangées les archives, à côté de la chambre de Jean Bertin. L'inventaire de 1754 étant moins détaillé, nous utiliserons surtout celui de 1785, qui s'est déroulé du 19 juillet au 20 septembre, en trois séances, en présence de Pierre Mathieux, représentant Bertin, et sous l'autorité de Guillaume Lavaud de la Laurénie, procureur postulant faisant fonction de juge pour remplacer Jean Terrade, malade. Le trésor est décrit comme une pièce voûtée et pavée en cartelage, séparée en deux par une cloison de planches.

Dans la première partie de la pièce, sont une petite armoire à six étages avec des tiroirs et une armoire plus vaste à deux battants contenant du linge. Derrière la cloison on trouve des sacs d'archives entassés sur le pavé, une table longue en forme de bureau et, au-dessus d'elle, « une espèce d'éteau à trois étages et à cages » où sont placés des papiers. Il y a également, à côté de la croisée, un prie-Dieu fermant à deux volets, un

petit placard et un autre placard à six volets. En outre, dans toute la longueur du mur et à gauche en entrant, on note une grande boiserie contenant plusieurs placards. Les papiers et parchemins sont répartis dans les cages et les placards, le rangement semble bon puisqu'on trouve partout des étiquettes indiquant le contenu des dossiers, et les officiers de justice, reprenant ces indications, dénombrent 123 liasses.

Il ne peut être question ici d'entrer dans le détail de l'inventaire, qui est fort long et fort minutieux. Notons seulement que le trésor contenait aussi bien les archives de la maison de Bourdeilles que les papiers propres aux Bertin, ce qui ne peut que nous faire regretter, une fois de plus, la récente dispersion des archives du château. On remarquera plus spécialement des liasses d'hommages et de reconnaissances, des titres provenant du comte Du Lau, un sac de toile concernant l'évêque de La Béaurodière, une liasse relative au « commun de la paix », des papiers sur le péage de Bourdeilles, un sac intitulé « guet », les terriers de la seigneurie de Bourdeilles, le dénombrement fait par Henri de Bourdeilles en 1624, ainsi qu'une foule de papiers relatifs aux rentes, forges et moulins, sans parler des procédures. Que de richesses à jamais disparues !

*
*
*

Quittant le petit château, nous donnerons maintenant un aperçu du luxueux mobilier décrit en 1754 dans le château Renaissance par le lieutenant particulier et le procureur du roi, assistés du greffier ordinaire, François Pontard.

Au rez-de-chaussée, il y a d'abord la salle basse pavée de marbre, boisée et peinte « de diverses couleurs, fond jaune », avec une cheminée au chambranle de marbre et deux tables de marbre. Puis vient une chambre parquetée de noyer, boisée et vernie, avec un lit dans une alcôve garnie de jaune, six fauteuils, une cheminée en marbre et une pièce de tapisserie représentant Constantin le Grand partageant le monde. Dans la chambre qui suit, également parquetée de noyer, il n'y a qu'une chaise à porteurs.

Le premier étage comprend une chambre tapissée de quatre pièces d'Aubusson toutes neuves représentant la victoire d'Alexandre, avec douze fauteuils et un sofa de tapisserie au petit point, une cheminée en marbre, des glaces avec cadres dorés, une petite peinture, une table de marbre blanc avec pied doré, tout ce mobilier étant neuf; deux antichambres dont l'une

est tendue d'une vieille tapisserie d'Aubusson à grands personnages, puis la grande salle du château. Celle-ci s'orne de cinq pièces d'Aubusson, elle est meublée de trois sofas, neuf fauteuils, deux petites tables de marbre à pieds dorés, deux glaces à cadres dorés et comporte deux cheminées. A côté d'une garde-robe vide, une autre chambre avec deux lits jumeaux ornés de basin damassé bleu et gris, une tenture de six pièces d'Aubusson, six fauteuils et un sofa, une table de marbre à pied doré et un miroir encadré de bois de noyer, puis deux antichambres dont l'une tendue d'une vieille tapisserie d'Aubusson à grands personnages.

Entre le premier et le second étages, on remarque un petit cabinet qui contient quatre petites tables de marbre. Au second étage, il y a encore quatre chambres dont un garde-meuble rempli d'une quantité considérable d'étoffes, accessoires et objets, parmi lesquels deux grands tapis de Turquie, des flambeaux, deux portraits dans des cadres dorés, six pièces d'Aubusson en verdure, quatre autres pièces à grands personnages et six petites pièces pour les fauteuils aux armes de Jean Bertin. L'une des chambres est tendue de colonnade, l'autre d'une vieille tapisserie à grands personnages, elles sont meublées toutes deux de lits jumeaux et l'on note, même dans les antichambres, des tapisseries d'Aubusson plus ou moins usagées.

On peut s'interroger sur l'emploi que faisaient les Bertin de ce logis si richement meublé, puisqu'on sait qu'ils habitaient au petit château, déjà très confortable pour l'époque. Sans doute le réservaient-ils aux réceptions et aux invités de marque. Une dernière réflexion vient à l'esprit à propos de la filature qu'aurait installée Henri Bertin, à partir de 1756, dans le château Renaissance⁸ : n'est-il pas plutôt permis de penser que le matériel servant à cette expérience de sériciculture prit place dans le logis comtal, où étaient déjà le chai et le cuvier ? car il est difficile de croire qu'Henri Bertin, homme de goût habitué au luxe, ait envisagé de gaieté de cœur de transformer une si belle demeure en manufacture.

Noël BECQUART.

8. BUSSIÈRE, *op. cit.*, p. 155. Cet auteur n'a pas lu complètement l'inventaire de 1754 et a confondu à diverses reprises les deux corps de logis. Sur l'essai de sériciculture, voir aussi Ch. LAFON, *B.S.H.A.P.*, t. LXXI (1944), p. 147.

Nouvelles gravures pariétales non paléolithiques dans la région de Campagne : *le site de la Rosière*

Effectuant un travail de recherche sur les différentes occupations préhistoriques entre Dordogne et Vézère, j'ai été amené à rencontrer M. Janot, conservateur d'un petit musée privé à Siorac-en-Périgord. Il m'a fait part de l'existence de gravures rupestres au lieu-dit la Rosière, dans le vallon du Moulinet sur la commune des Eyzies.

L'intérêt de ces gravures est d'autant plus important qu'elles s'ajoutent à deux sites comparables récemment publiés, le Trou Noir (B. et G. Dellue, 1972) et le Fayard (C. Lacombe, 1977). Cependant, nous allons le voir, les thèmes de ce nouveau site sont plus variés et la technique d'exécution particulièrement originale.

LOCALISATION (Fig. 1)

Le site de la Rosière se trouve sur la rive droite du ruisseau du Moulinet, c'est-à-dire sur la commune des Eyzies mais à la limite de celle de Campagne. Une ligne de falaise très basse (2 à 3 m de haut) borde ce vallon à une altitude moyenne de 140 m. De ce banc calcaire se dégagent deux rocs d'une hauteur de 10 m. Les gravures sont localisées sur le roc le plus en amont. Le site est limité vers le bas par une route menant au lieu-dit la Rosière distant d'une centaine de mètres, et vers le haut par une autre route conduisant au hameau de la Borderie; celle-ci passe seulement à quelques mètres du sommet du roc portant les gravures

LE SITE (Fig. 2 A-2 C)

Contrairement aux sites du Trou Noir et du Fayard, il ne s'agit pas ici d'un abri. Les gravures sont localisées sur le flanc sud du rocher et sont donc entièrement exposées à la lumière du jour et aux intempéries.

La partie ouest du roc présente un léger surplomb rocheux bas et très peu profond, peu propice à une occupation continue. Au Sud-Est du panneau gravé se développe un front de carrière d'âge inconnu. Sa patine, comme d'ailleurs celle de tous les rochers alentour, est identique à celle des gravures. Le site, d'un accès relativement difficile, ne paraît pas s'être trouvé sur un lieu de passage régulier.

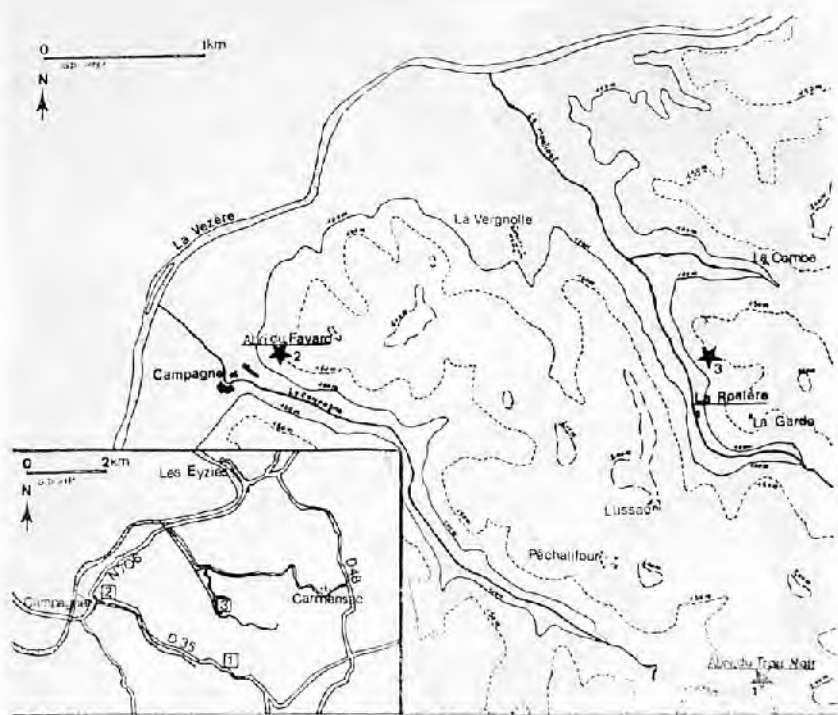


Fig. 1: Localisation du site de La Rosière

LES GRAVURES (Fig. 2 B)

Le versant sud du rocher, à sa base, offre un léger fruit sur une hauteur de 1,20 m (Fig. 2 A). C'est là que se situent les gravures. L'ensemble est donc bas, le trait le plus proche du sol se trouve à 0,25 m du niveau actuel.

Les gravures se répartissent sur un panneau de 2 m de long et 1 m de haut (Fig. 2 B). Elles ont été effectuées sur une



surface plane mais non préalablement taillée ou aménagée. J'ai pu identifier 4 figurations, 2 traits isolés, et 3 encoches ou niches de poutres.

L'ensemble de ces traits est en bon état de conservation. Les traces de l'outil qui a servi à graver (pic ou burin) sont très apparentes malgré une profonde patine et l'envahissement de la paroi par les mousses et les lichens. Cet état de fraîcheur relative du tracé m'a permis de distinguer deux phases dans l'élaboration des gravures :

— un premier trait large et peu profond a écaillé la surface du rocher;

— une deuxième attaque de la roche à coups de pic plus vigoureux a laissé des traces très ponctuelles (cupules jointives) (Fig. 5).

1. — *Les figurations.*

Gravure n° 1 : Il s'agit d'une croix grecque; les branches sont pratiquement égales ($h = 0,26$ m; $l = 0,28$ m). Elle est très profondément taillée dans la paroi (Fig. 4 B et Fig. 5 A).

Gravure n° 2 : Cette deuxième figuration représente une tête humaine se prolongeant par l'amorce du cou et des épaules. Le visage proprement dit est défini par un ovale complètement fermé ($h = 0,28$ m; $l = 0,22$ m).

Chaque œil est indiqué par un vigoureux coup de pic, le nez par trois coups alignés verticalement et la bouche par un large coup horizontal. Depuis la base du visage ovale descendent deux traits obliques, l'un à droite et l'autre à gauche pour former le cou et les épaules. Sur le côté droit le graphisme devient complexe et apparemment désordonné. Cependant, un large trait oblique pourrait indiquer l'esquisse du bras (hauteur totale tête + cou = 0,52 m) (Fig. 3).

Gravure n° 3 : Sur une surface aménagée en replat semi-circulaire a été gravée une croix latine. Les deux extrémités de la branche horizontale sont reliées entre elles par un trait en arc de cercle ouvert vers le haut. Elle se situe au même niveau que la tête, 10 cm sur sa droite ($h = 0,20$ m; $l = 0,15$ m) (Fig. 3).

Gravure n° 4 : A première vue, cette dernière gravure est difficilement identifiable; mais une étude attentive permet d'affirmer qu'il s'agit d'un oiseau dont la tête se situe sur la gauche de la représentation.

La forme du corps, en amande, reproduit bien la silhouette caractéristique d'un oiseau, laissant apparaître vers l'avant la convexité du jabot et vers l'arrière le rétrécissement qui marque le départ de la queue. Les plumes de celle-ci ne sont pas franchement indiquées mais un trait vertical inachevé qui recoupe la partie postérieure de l'animal ainsi qu'un autre trait isolé semblent représenter le volume d'une queue déployée. Les

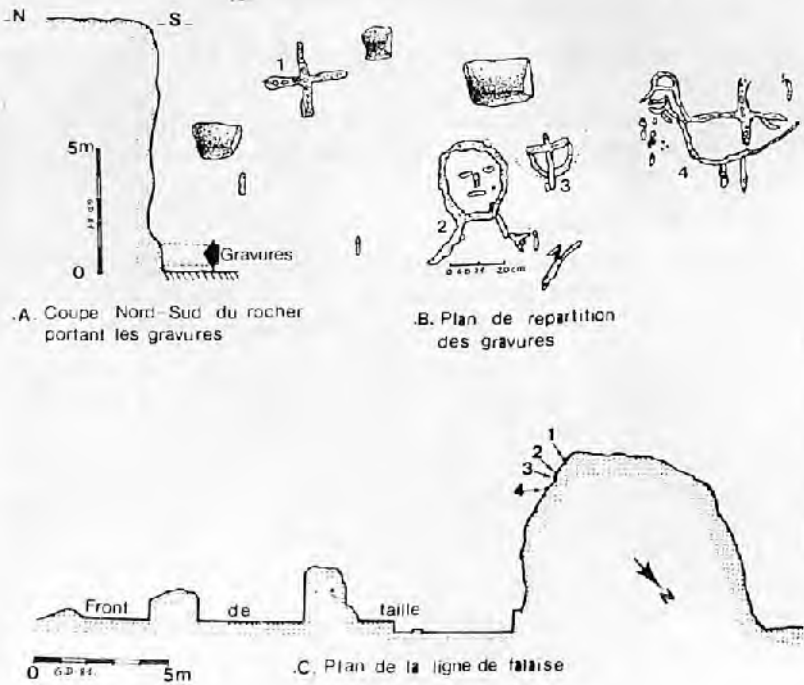


Fig.2: Organisation générale du site de LA ROSIERE

deux pattes, assez longues, sont figurées par deux traits verticaux; les doigts ne sont cependant pas précisés.

La partie antérieure de l'animal est plus complexe. Un cou allongé supporte une tête arrondie, elle-même surmontée d'une forme semi-circulaire correspondant à la crête de l'oiseau. Le bec est indiqué par un simple trait. Sous la tête une seconde forme semi-circulaire figure des barbillons ou des caroncules.

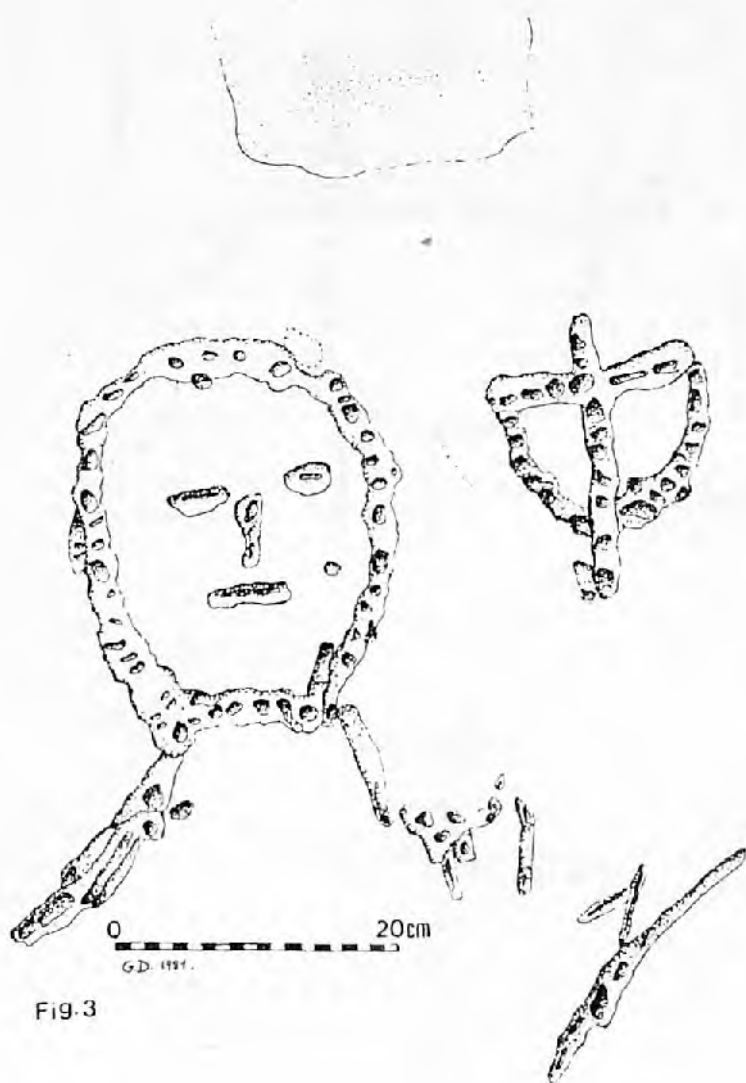


Fig. 3

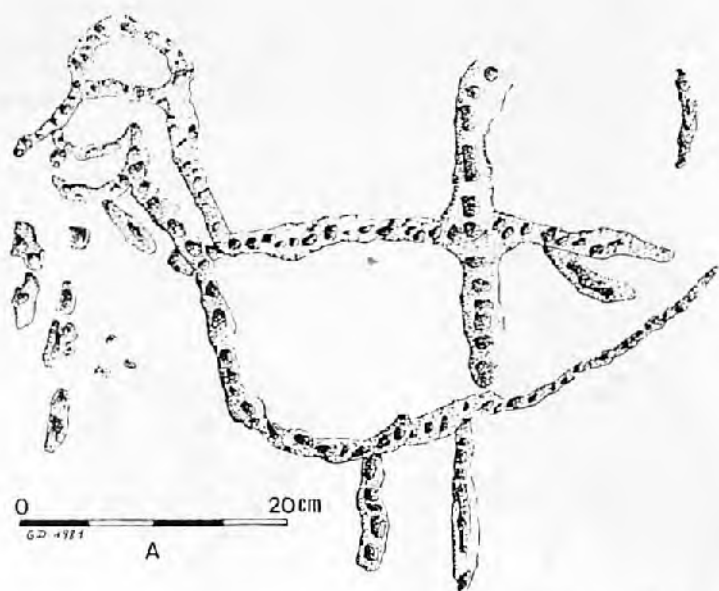
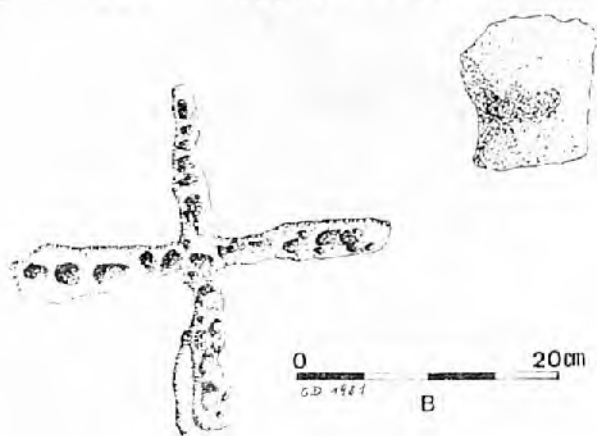


Fig. 4



Enfin, sous cet ensemble, de nombreux coups de pic isolés s'alignent verticalement jusqu'au niveau de la naissance des pattes. D'autres lectures sont sans doute possibles, surtout en ce qui concerne la tête, car dans cette zone le graphisme se révèle très confus. Ainsi crête et barbillons peuvent être contestés. Cependant il me semble indiscutable que cette gravure représente un oiseau, probablement un gallinacé. (Fig. 4 A).

2. — *Les traits isolés.*

J'ai relevé deux traits isolés courts ($l = 7,5$ cm) sans rapport évident avec les figurations précédentes. Ils sont situés sous la croix grecque, tous deux à des niveaux différents (Fig. 2 B).

3. — *Les encoches.*

Trois encoches ont été aménagées sur la paroi, à proximité des gravures. L'une se situe en bas, à gauche de la croix grecque, la seconde, en haut, à droite de cette croix. Toutes deux sont peu profondes (hauteur = 10 cm; profondeur = 5 cm) mais semblent avoir été creusées dans le but de supporter quelque chose (poutre ?).

La troisième encoche se trouve au-dessus de la tête et de la croix latine. Elle est de dimensions beaucoup plus importantes (hauteur = 20 cm; profondeur = 5 cm) (Fig. 2 B, 3, 4).

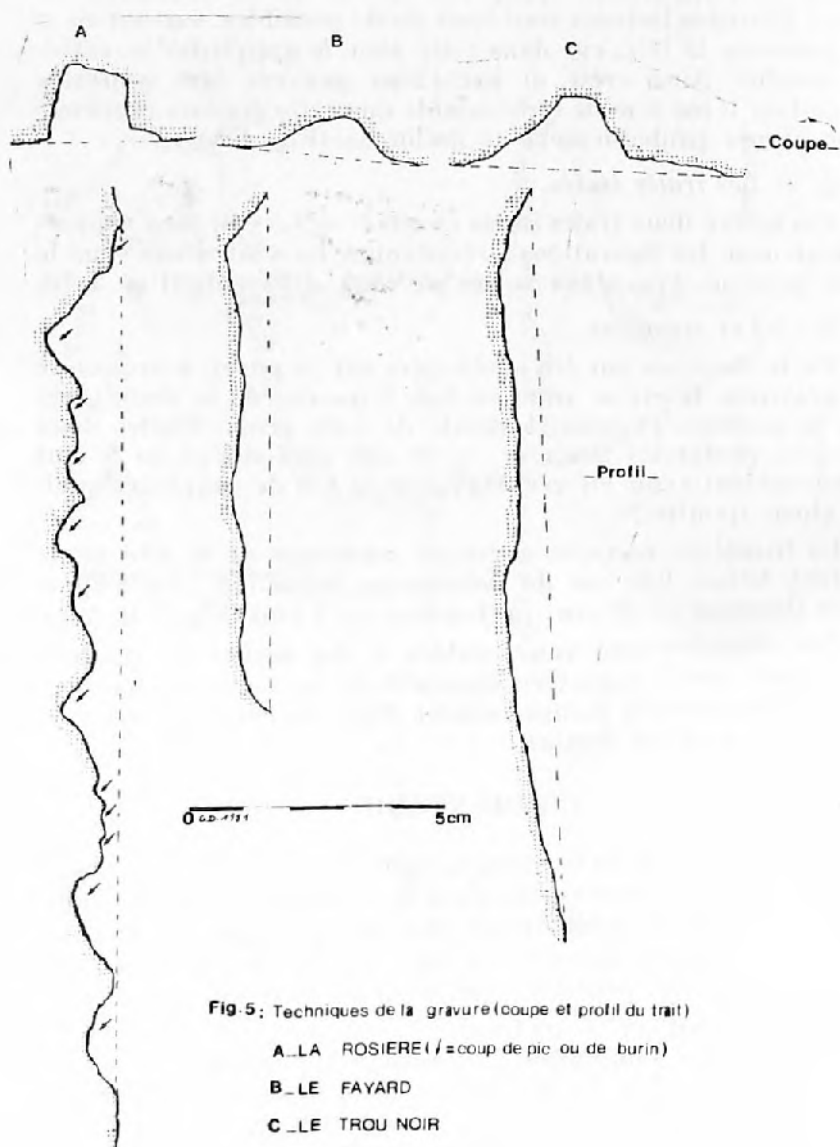
Ces encoches sont comparables à des niches de poutres. Elles n'ont aucun caractère décoratif et ne semblent pas non plus correspondre à l'emplacement d'une construction en rapport direct avec les dessins.

COMMENTAIRE

Les gravures de la Rosière forment un ensemble très homogène. Les thèmes sont variés mais la technique employée reste rigoureusement la même pour chacun des sujets. Aussi pouvons-nous supposer que ces gravures ont été effectuées à l'aide du même outil et peut-être par le même homme.

Si l'on compare ce panneau à ceux du Trou Noir ou du Fayard, malgré l'importante altération de la roche dans ces deux derniers sites, la différence de technique est évidente. Alors qu'au Trou Noir et au Fayard les contours semblent avoir été tracés par grattage du calcaire, à la Rosière, la dureté locale du banc calcaire a nécessité l'emploi d'un pic ou d'un burin (outils des exploitants de la carrière proche ?).

Du point de vue thématique, la gravure anthropomorphe



du site que je présente, est comparable à celles du Trou Noir ou du Fayard. Les traits du visage sont figurés de la même manière, c'est-à-dire assez sommairement. Cependant, aucun essai de mise en relief n'a été tenté sur la tête de la Rosière, contrairement aux deux autres sites.

Les précédentes publications ont montré que les représentations de ce type étaient d'un intérêt chronologique douteux. Le contexte archéologique étant actuellement inexistant, seuls les éléments iconographiques et techniques peuvent nous aider à replacer ces gravures dans le temps.

La figure n° 3 est comparable à un arbalétiforme, signe connu dès l'Age du Bronze, mais sous une forme généralement inverse. Dans le cas présent, il peut s'agir aussi d'une croix latine dont les extrémités de la branche horizontale sont reliées par un arc de cercle à convexité orientée vers le bas. Ce signe semble cependant inconnu dans l'iconographie chrétienne. La « croix grecque » associée peut prendre une signification aussi bien religieuse que profane.

Quant à Poiseau, plusieurs de ses détails anatomiques permettent de le placer dans l'ordre des gallinacés : la crête, les caroncules, la queue volumineuse, le corps surbaissé. Le développement remarquable de la crête et des caroncules est une des caractéristiques du dindon. Dans ce cas les gravures seraient alors postérieures au XVI^e siècle, début de l'importation possible de cet animal d'Amérique.

Ces interprétations sont évidemment discutables car elles sont liées à une lecture malaisée du panneau. Il est difficile de définir la nature ou le sens de la tête humaine (portrait ou symbole religieux) ainsi que ses rapports avec les autres thèmes. Je pense que ces gravures n'ont aucun lien direct avec la préhistoire ni avec la protohistoire. Mis à part l'arbalétiforme, aucun des thèmes représentés ici n'est connu dans d'autres sites protohistoriques proches ou lointains. Le bon état de conservation des tracés sur une paroi rocheuse relativement tendre, exposée aux intempéries, me fait opter pour une date beaucoup plus récente, postérieure au début de l'ère chrétienne.

La comparaison avec les autres sites reste très délicate. La présence d'une carrière à proximité de chacun d'eux permet d'envisager que ces gravures sont l'œuvre des carriers; la technique employée à la Rosière justifie cette hypothèse, du moins pour ce site.

Bien que nous ayons maintenant à notre disposition trois

sites comparables par leurs thèmes et leur situation géographique, le but et la signification de ces dessins restent obscurs. Cependant, une étude comparée met en valeur la grande similitude qui existe entre les gravures du Trou Noir et du Fayard, tout en montrant l'originalité thématique et technique de celles de la Rosière.

L'absence de contexte archéologique ou de site de référence daté avec précision laisse pour l'instant le problème chronologique sans réponse.

Gonzague DELADERRIERE *

Bibliographie

- DELLUC B. et G. (1972). Les gravures pariétales de l'abri du Trou Noir à Saint-Cyprien, *B.S.H.A.P.*, t. 99, p. 152-159.
- LACOMBE C. (1977). Les gravures pariétales anthropomorphes de l'abri du Fayard, commune de Campagne, *B.S.H.A.P.*, t. 104, p. 175-184.



* Lussac, 24220 Saint-Cyprien.

Joseph Prunis : *une vocation ambiguë*

Une vocation, au sens étymologique, c'est un appel. De Dieu pour se consacrer à lui, dit-on couramment; d'une inclination profonde qu'on porte en soi, se contentent de penser ceux qui dépassent le sens religieux du terme.

Chanoine profès de l'Ordre de Saint-Augustin dès le début de sa carrière et prêtre, Joseph Prunis fut, par la suite et selon les circonstances, un personnage aussi surprenant que divers. Quelle était donc sa vocation et, s'il en eut une, dans quelle mesure lui fut-il fidèle ? C'est ce que cette étude va s'efforcer de cerner.

Né le 16 mai 1742 à Campagnac-lès-Quercy, bourg situé aux limites de la province quercynole et du Périgord, Joseph Prunis appartient, dès son berceau, à la bourgeoisie terrienne. Son père, Antoine Prunis, maître chirurgien, est aussi le chargé d'affaires du seigneur de Saint-Chamarant pour ses terres de Campagnac. Disons accessoirement que ce seigneur d'une paroisse au voisinage de Gourdon, qu'il nous intéressait de connaître pour savoir s'il avait pu jouer un rôle dans la vie du jeune Prunis, est un Peyroneneq dont la famille, assez modeste à l'orée du XIV^e siècle, avait su par la suite arrondir son pré carré².

Comptant plusieurs enfants, la famille Prunis paraît à l'aise. Il faut dire qu'à cette époque le chirurgien doit avoir de la clientèle, car la paroisse de Campagnac est aussi importante et même plus riche que l'archiprêtré de Daglan dont elle dépend. En 1720, un état de la population nous apprend que Daglan compte 298 feux et Campagnac 257 feux. Au tableau des revenus, en 1760, celui de Daglan est estimé 1.900 livres, alors que, pour Campagnac, il s'agit de 2.200 livres³.

Où le jeune Joseph commence-t-il à faire ses études ? Nous

1. Arch. dép. Dordogne, B 1392.

2. Renseignements aimablement communiqués par notre érudit collègue Jean Lartigaut, président de la Société des Etudes du Lot.

3. *B.S.H.A.P.*, t. XXX, p. 205 et 207.

l'ignorons, ne le retrouvant qu'à l'abbaye de Chancelade, novice, en 1757. « Il y prit l'habit de chœur », dit l'abbé Riboulet dans la substantielle étude qu'il a consacrée à cette abbaye, le 3 novembre 1757 ⁴. L'adolescent avait donc alors 15 ans et demi et, pour avoir été admis dans cette « sainte thébaïde » qui était aussi, comme nous le verrons, un centre d'études savantes réputé, il atteignait à coup sûr un bon niveau de connaissances générales. Nous supposons — mais ce n'est là qu'une hypothèse en l'absence de documents — qu'après l'avoir fait dégrossir par quelque « régent » de village, peut-être frotter d'un peu de latin par le curé, c'est au collège de Sarlat qu'Antoine Prunis a confié son fils. Sarlat, ville épiscopale, est alors, en effet, la plus importante du diocèse en même temps que la plus proche de Campagnac. Pour être précis, au lieu de « son fils », disons ses fils, car ils sont deux : Jean et Joseph, nés à une année d'intervalle, qui vont l'un et l'autre devenir prêtres, l'aîné séculier, le second régulier, et dont l'évolution parallèle, plus tard, sera frappante. Que ce parallélisme se traduise dans les faits par des rôles très différents, celui de Joseph gagnant de plus en plus en importance alors que celui de Jean reste fort modeste, nous porte à croire le cadet beaucoup plus riche en dons de l'esprit que son aîné. L'entente entre eux, soit dit en passant, ne paraît pas en avoir souffert.

LE COLLEGE DE SARLAT

Pour savoir ce qu'était, à cette époque, le collège de Sarlat, fondé en 1578 par l'évêque François de Salignac et le conseiller au Parlement de Bordeaux Pierre Blanchier, un prospectus conservé aux Archives de la Dordogne nous sera précieux ⁵. Imprimé au XVIII^e siècle, sans date précise mais très certainement dans la seconde moitié d'après le nom du principal : l'abbé Rouzier, que nous trouvons plusieurs fois à cette époque dans les procès portés devant la sénéchaussée sarladaise ⁶, il traduit l'esprit qui régnait alors dans cet établissement.

« Comme l'éducation doit commencer, pour ainsi dire, avec la vie, les élèves sont admis à la pension dès l'âge le plus tendre. Pour que les plus petits reçoivent des services proportionnés à leur faiblesse, on les confie à une Bonne Parisienne (!), ils sont logés avec elle dans un quartier séparé et ne la quittent que pour aller prendre leurs leçons ».

4. RIBOULET, *B.S.H.A.P.*, t. IX et X (1882-83).

5. Arch. dép. Dordogne, D 7/1.

6. *Ibid.*, B 1367.

Ce paragraphe du prospectus détruit-il l'hypothèse que nous avançons de rudiments de connaissances appris sur place par les fils du maître chirurgien ? Encore une fois, nous ne savons pas, Joseph Prunis n'ayant rien dit de son enfance.

Qu'enseigne-t-on à Sarlat ? Après avoir énuméré « le développement de la parole, le français et le latin, l'arithmétique, la philosophie », sans oublier le plain-chant et la musique, le prospectus précise : « Dans cet enseignement, on travaille à graver dans leur esprit (celui des élèves) l'idée et le signe des objets sensibles. Par exemple, on leur fait distinguer les qualités tactiles par l'attouchement des corps différemment figurés, les saveurs et les odeurs par un choix de substances odorantes et de substances savourées, les couleurs par le prisme, enfin le ton par le monocorde ».

A ces pertinentes leçons de choses s'ajoutent « la description extérieure du corps humain ainsi que les parties intérieures les plus générales (...), la sphère, le globe terrestre, ses quatre parties que l'on rend sensibles par des cartes en bois ». On enseigne aussi « la civilité ». Enfin, ajoute l'auteur de cette longue présentation du collège, « nous croirions n'avoir rien fait si nous ne dirigeons les facultés de nos élèves vers leur Auteur ». D'où des leçons de religion et de catéchisme proportionnées à l'âge des garçons.

Voilà, ce nous semble, un programme d'éducation fort complet puisque le profane, le religieux et les arts — d'agrément, dit le prospectus en y comptant la danse et l'escrime — y trouvent place tour à tour. Susceptible de former « l'honnête homme » au sens que les classiques donnaient à ce terme, il est tout aussi capable d'incliner les jeunes vers le Séminaire. Jean Prunis, dont nous ne nous occuperons que très épisodiquement, prend cette voie et nous le retrouverons curé de paroisse. Pourquoi Joseph, quant à lui, se dirige-t-il vers Chancelade ? Ou encore, en posant la question d'une autre manière, quelle est la raison qui le pousse, adolescent de 15 ans, à frapper à la porte de cette abbaye ?

CHANCELADE AU XVIII^e SIECLE

Nous sommes alors en 1757, Jean-Antoine Gros de Beler étant abbé de Chancelade. Auprès de lui, Jean-Louis Penchenat devient son coadjuteur cette même année en attendant de lui succéder.

Pour comprendre comment on vit alors dans la célèbre

abbaye, réformée au siècle précédent par Alain de Solminihac, il est nécessaire de considérer d'un peu près l'abbé Gros de Beler qui, depuis vingt-sept ans, en a la charge. « C'était, dit l'abbé Riboulet ⁷, le fils d'un bourgeois de Périgueux et de Jeanne de Méredieu ». C'est lui qui fit construire, poursuit-il un peu plus loin en citant un contemporain de l'abbé de Beler, « un très bel édifice à l'entrée de la cour pour contenir les vaisseaux vinaïres, qui attire par la singularité de sa position les curieux qui viennent à Chancelade, une porte d'entrée et une suite de bâtiments qui décorent la cour et servent en même temps de ménageries, des chambres à côté de la salle pour y loger les étrangers ». On lui doit également « des promenades dans l'enceinte de l'abbaye qui lui parurent nécessaires pour procurer quelques moments de récréation à des religieux qui ne sortent que rarement ».

Bâtisseur, Antoine Gros de Beler qui est, aussi, maître spirituel, commence par s'appliquer à lui-même la règle de son Ordre : vie simple, lever à 5 heures, office, messe, hiver comme été « bien qu'il atteignit les 80 ans ». « Pour protéger ses religieux contre l'esprit mondain, dit encore son commentateur, et le relâchement, il les orienta vers l'étude ». A la bibliothèque, « il compléta toutes les éditions des Pères de l'Eglise; il acquit la plupart des livres qui traitent de la théologie positive et morale, les ouvrages des bons prédicateurs et les livres élémentaires des sciences utiles ». Tirant ses citations de l'éloge que le Chanceladais Charles Lambert fit de son abbé après la mort de celui-ci, Riboulet ajoute qu'Antoine Gros de Beler « permit d'allier l'étude des belles-lettres à celle des sciences divines, à condition que les premières fussent toujours subordonnées aux secondes ». Nous dirions aujourd'hui qu'il s'efforçait de ne pas couper le religieux du profane, l'un et l'autre composant la vie quotidienne. C'est dans cet esprit qu'il accueille Joseph de Lagrange-Chancel vieillissant, et le fougueux pamphlétaire qui, rentré d'exil, a rejoint le château familial d'Antoniât, devient son ami.

Revenu de la politique, Joseph de Lagrange s'est pris de passion pour l'histoire. Avec son ami Chevalier de Cablane, raconte notre chroniqueur de Chancelade, il avait projeté de composer une histoire du Périgord. Confiée à l'abbé Gros de Beler, l'idée plaît à celui-ci. Pourquoi les Chanceladais ne feraient-ils pas pour leur province un travail analogue à celui

7. RIBOULET, *op. cit.*, p. 363.

que les Bénédictins ont fait pour la Bretagne ou le Languedoc ? L'un des religieux, Guillaume-Vivien Leydet, entré à l'abbaye en 1752, s'en enthousiasme et prend la tête de ces recherches, la bibliothèque de l'abbaye devenant le réceptacle des documents collectés, ainsi que l'attestera notamment, quelques années plus tard, le « Journal de voyage » d'un inspecteur des manufactures qui est allé visiter Chancelade au cours d'une tournée d'inspections⁸. Sous l'impulsion de ces deux érudits, un appel est lancé dans toute la France à ceux qu'intéressent les études historiques et qui seraient en possession d'archives relatives au Périgord, afin qu'ils les communiquent aux chercheurs.

Serait-ce le mouvement ainsi créé qui éveille l'intérêt de Joseph Prunis, adolescent studieux ? Peu porté sur les confidences, il ne l'a pas dit. Mais il est certain qu'il n'existait pas de cloisons élançhes entre les diocèses de Périgueux et de Sarlat et que l'appel des Chanceladais avait sans aucun doute touché très vite cette seconde ville épiscopale, ainsi que les paroisses d'alentour. De plus, à Campagnac, on était déjà presque en Quercy, donc au proche voisinage du diocèse de Cahors dans lequel le souvenir d'Alain de Solminihac, grand évêque après avoir été à Chancelade un grand abbé, demeurait vivace. Que le prestige de cette abbaye, réactualisé d'une manière différente, ait été connu du jeune Prunis et qu'il l'ait aussitôt séduit n'a rien qui puisse nous étonner.

QUELLE VOCATION ?

Toutefois, en prenant l'habit de chœur, il s'agit aussi d'une renonciation au monde où l'on fait librement carrière pour entrer dans un ordre religieux, avec la discipline et les vœux que cela comporte. Remarquons en passant que la perspective du célibat ne devait avoir rien d'effrayant pour les frères Prunis, puisqu'on ne voit aucun visage féminin, sinon celui de leurs sœurs, dans leur existence. Jean, nous l'avons dit, sera prêtre. Quant à Joseph, il paraît se trouver fort bien parmi les postulants qu'abrite l'abbaye : un an après avoir franchi sa porte, soit le 5 novembre 1758, il y fait profession, c'est-à-dire qu'il y prononce ses vœux. Si nous ne trouvons cette précision dans l'ouvrage parfaitement documenté de l'abbé Riboulet, cela ne laisserait pas de nous surprendre. A cette époque, Joseph Prunis n'avait pas encore atteint l'âge de dix-sept ans ! Il faut croire

8. Journal de tournée de François de Paule Latapie, publ. par les Arch. hist. de la Gironde, 1903, p. 43.

que cette jeunesse qui, pour engager une vie entière, nous choque aujourd'hui, n'apparaissait pas alors comme un obstacle.

Bientôt après l'entrée du jeune homme dans la communauté augustinienne — exactement l'année même de sa profession — Lagrange-Chancel meurt en laissant la plus grande partie des documents qu'il a collectés à Chancelade. Cet héritage, on le devine, ne fait qu'aviver les projets dont le défunt avait été l'un des promoteurs. C'est alors que nous voyons Leydet, travaillant surtout jusque-là avec son confrère Lambert, s'adjoindre la collaboration de Joseph Prunis, de six ans son cadet qui, dès ce moment, se révèle comme un chercheur aussi passionné qu'infatigable. Dans le cadre paisible d'une abbaye au sein de laquelle son maître, Antoine Gros de Beler, reçoit les Périgourds les plus cultivés, vie religieuse et vie intellectuelle marchant de pair, le jeune profès doit se sentir parfaitement à l'aise.

Il est vrai que la poursuite de ses travaux l'en fera passablement sortir. Dans la requête que, vieillissant, il adresse au ministre de l'Intérieur de Louis XVIII après la chute de l'Empire, alors qu'il sollicite l'achat de ses manuscrits pour pouvoir vivre dans sa retraite, n'écrira-t-il pas⁹ : « J'ai employé 40 ans de ma vie à des recherches fatigantes et pénibles sur l'histoire du Périgord. Mes manuscrits sont d'autant plus importants que je les ai copiés sur des textes originaux à Pau, Nérac, dans les archives publiques et particulières de la province, Périgueux, Sarlat, Bergerac, villes principales, Brantôme, Saint-Astier, Chancelade, Cadouin, célèbres et anciennes maisons religieuses ».

Cette quête, qui le met souvent en route par des chemins et dans des équipages qui n'ont pas la commodité de ceux que nous connaissons aujourd'hui, atteste son goût très vif pour l'histoire. Mais il ne s'en suit pas qu'il se désintéresse de la vie religieuse pour autant, puisque nous le voyons non seulement désigné comme secrétaire du chapitre en 1765, ce qui est encore une activité de plume, mais aussi élu sous-prieur en 1769. Vocation double qui s'affirme, dirons-nous donc, bien dans la ligne souhaitée par Antoine Gros de Beler qui, l'ayant accueilli très jeune, a dû contribuer pour une bonne part à sa formation.

En 1763, l'abbé décède et c'est son coadjuteur, Jean-Louis Penchenat, qui prend sa suite. Autre départ, moins triste mais qui touche particulièrement le noyau des chercheurs en histoire :

9. *B.S.H.A.P.*, t. XIX, p. 464.

celui de Charles Lambert, devenu en 1767 curé de Beaumont. De cette paroisse voisine il peut, certes, continuer à rendre service à ses confrères, mais avec moins de liberté.

Une chance, à cette époque, pour les Chanceladais qui nous intéressent, est que le Périgourdin Henri Bertin, dont la riche famille possède le château de Bourdeille, compte parmi les ministres du roi. Mieux encore ! Qu'il soit, lui aussi, passionné d'histoire — il vient de fonder le Cabinet des Chartes — et, comme on disait alors, des Belles-Lettres. Or, Joseph Prunis a composé successivement trois odes : « Sur les dangers du luxe » (1762), « Sur l'anniversaire de Crébillon » (1763), « Sur la mort de Louis Racine » (1769). Ce sont loin d'être des monuments littéraires, certes ! Mais elles font connaître son nom, de sorte qu'Henri Bertin accueille volontiers la demande que l'auteur et son confrère Leydet lui adressent de les introduire à Paris, dans les bibliothèques et même les cabinets particuliers de grands seigneurs riches en documents historiques. Il faut préciser que, si Prunis commence à se faire une petite renommée, Leydet n'est pas davantage un inconnu chez les personnages du temps. Témoin la lettre que Turgot lui écrit le 10 novembre 1764 à propos d'un ouvrage prêté par lui au curé de Teyjat, l'abbé Nadaud, autre historien du Limousin, et qui doit lui être communiqué ¹⁰.

Voilà donc nos deux chercheurs en passe de partir vers la capitale. Selon l'abbé Riboulet, le ministre Bertin a donné son accord ainsi que des gratifications. Mais Leydet, qui vient d'être fatigué, tombe malade et Prunis part seul. Géraud Lavergne situe ce séjour de 1774 à 1782 ¹¹. C'est durant cette période que Guillaume Leydet, atteint de la maladie de la pierre, mourut à Saintes en 1776 ¹². Il est à peu près certain que, pendant ce laps de temps, Prunis revint à Chancelade plusieurs fois. N'oublions pas qu'il en était le sous-prieur. Il semble bien, d'ailleurs, que ce fut entre ces deux dates qu'il découvrit (ou qu'un descendant de la famille de l'auteur lui communiqua ?) le « Voyage de Montaigne en Italie » qui devait attirer sur lui l'attention des gens cultivés. Si nous le supposons, c'est que Prunis au début de son séjour à Paris ne commence pas par s'intéresser à l'œuvre du philosophe, mais bien à celle des troubadours. Il le fait « avec un esprit à la fois sagace et critique », estime Géraud Lavergne, selon qui ces travaux avaient été ren-

10. B.S.H.A.P., t. II, p. 268.

11. *Ibid.*, 1926, p. 128.

12. Pierre BARRIERE. *La vie intellectuelle en Périgord*, p. 399 et suivantes.

des possibles grâce à un grand seigneur « chez qui il fréquentait et qui lui avait ouvert son immense collection ». De son côté, Pierre Barrière, dans sa *Vie intellectuelle en Périgord*¹³, après avoir remarqué que l'ouvrage se divise en deux parties, dont l'une est une anthologie des principaux poètes d'oc, l'autre, consacrée au seul Bertran de Born, se compose d'une très longue et intéressante biographie appuyée sur l'œuvre de ce poète, se demande « pourquoi un ouvrage d'une si grande rigueur scientifique n'a pas été publié ».

Avant d'accompagner notre érudit dans la nouvelle phase de sa vie, il convient de noter, pour suivre et comprendre son évolution psychologique, dans quelle atmosphère ses longs séjours à Paris l'avaient fait baigner. Point n'est besoin de nous étendre sur l'esprit qui régnait alors dans les salons et les cercles intellectuels, car tout le monde le connaît. Les répliques du théâtre de Beaumarchais, dont la fameuse, lancée par Figaro : « Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand personnage. Qu'avez-vous fait ? Vous vous êtes donné la peine de naître; rien de plus ! », suffiraient à caractériser les tendances du moment, comme aussi le succès tenace des ouvrages de J.-J. Rousseau et l'apothéose du vieux Voltaire couronné de roses. Si l'expression de « libéralisme avancé » vient d'être inventée à notre époque, on peut dire que la seconde moitié du XVIII^e siècle, marquée par ceux qu'il est convenu d'appeler « les philosophes », eût pleinement mérité qu'on la lui appliquât. Comment Joseph Prunis eut-il pu respirer cette atmosphère sans reconnaître ce qu'elle avait de généreux (à côté de maintes utopies) et s'en laisser imprégner ?

RETOUR EN PERIGORD

Prunis prend possession du prieuré de Saint-Cyprien le 16 février 1782¹⁴. Avant d'aller plus loin, il n'est pas inutile d'expliquer comment ce prieuré abrite des religieux de Chancelade. L'affiliation avec l'abbaye, car c'est bien de cela qu'il s'agit, (le mot « union » est employé dans le concordat passé entre les deux maisons le 11 mai 1666)¹⁵, visait à restaurer le prieuré augustinien ruiné par les guerres de religion et, depuis lors, inhabitable.

Introduit dans la belle église qui est à la fois celle des relj-

13. *Op. cit.*, p. 485 et suivantes.

14. *B.S.H.A.P.*, t. XI, p. 264-66.

15. *Ibid.*, t. CIII, p. 12 (A. SADOUILLET-PERRIN).

gieux et celle de la paroisse, par le comte Louis de Beaumont, seigneur de la Roque des Péagers, neveu de feu l'archevêque de Paris, le nouveau prieur, en habit de chœur, prend l'eau bénite, monte au maître-autel, puis sonne la cloche. Car tel est le rite qui marque la prise de possession. Au temporel, non seulement le prieur possède des revenus qui lui viennent des terres données par des bienfaiteurs, mais encore il a le droit de pleine justice sur ces terres et partage la basse justice dans la ville avec les héritiers des Fages, jadis co-seigneurs du lieu, représentés par leur régisseur, la haute et la moyenne justice relevant de l'archevêque de Bordeaux que le prieur représente. Un imbroglio dans lequel s'enchevêtrent les réclamations des consuls de Saint-Cyprien et qui, soit dit entre parenthèses, ne va pas sans contestations ! Comme, dans le concret, ces droits de justice se traduisent par des amendes, en y ajoutant les fondations obituelles qui ne manquent pas, cela fait un total de revenus intéressant. De l'aveu de son titulaire, la valeur du prieuré est de 10.000 livres.

Assuré de la matérielle, le nouveau prieur n'est pas sans trouver sur place des gens instruits, ouverts aux questions du jour, avec lesquels il sera intéressant de converser. Plus près que le comte de Beaumont de la Roque dont le château est à une bonne demi-lieue, il y a dans la petite ville l'avocat Guillaume Lavergne de Marqueyssat, le juge Guillaume Lanceplène, Elie Clament, son greffier, deux notaires, un médecin, un maître chirurgien, sans oublier des commerçants et des propriétaires fonciers, moins cultivés, certes, mais ne manquant ni d'intelligence ni de bon sens. L'orientation politique ultérieure de Saint-Cyprien, dont témoigne le cahier de doléances rédigé en préparation aux Etats généraux de 1789 ¹⁶, porte la marque d'un libéralisme qui est aussi celui de Prunis. Faut-il y voir l'influence de ce dernier ? Nous le pensons, car deux faits nous semblent frappants : depuis qu'il est devenu prieur, les contestations avec les consuls de la ville, si nombreuses ainsi que l'attestent des archives conservées sur place par des particuliers, se raréfient ; en second lieu, quand la nouvelle administration issue de la Révolution va se mettre en place, c'est lui, Joseph Prunis, que les notables choisiront pour exercer les fonctions de maire ¹⁷.

16. Arch. dép. Dord., 6 C 16.

17. Sa signature figure en cette qualité dans les premiers registres communaux de Saint-Cyprien.

LES ELECTIONS DE 1789

Mais n'anticipons pas... Viennent les élections des députés aux Etats généraux convoqués par Louis XVI afin que chaque ordre : clergé, noblesse, tiers-état, choisisse ses représentants. Pour l'intérêt anecdotique d'un tableau qui ne se renouvellera plus, évoquons, en feuilletant les *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, de Georges Bussiére¹⁸, l'ouverture solennelle de l'assemblée des trois ordres, qui doit être précédée par une messe, à la cathédrale Saint-Front. A la porte de celle-ci, où l'attendent les futurs votants, se présente le marquis de Verteillac, sénéchal du Périgord. Il porte l'épée au côté; son chapeau, retroussé à la Henri IV, rappelle aussi le célèbre panache blanc par ses plumes. En pénétrant à sa suite sous les voûtes à coupoles, chaque ordre se place à son rang : le clergé à droite, la noblesse à gauche, le tiers-état face au sénéchal. Viennent en tête du cortège l'évêque de Périgueux, le chanoine Vincent de Chaunac, doyen du chapitre de Sarlat, représentant son évêque; après eux, messire Joseph Prunis en qualité de représentant de l'archevêque de Bordeaux (nous avons dit le pourquoi de cette représentation qui remonte à Bertrand de Got), puis les abbés des différentes abbayes périgourdines, celui de Chancelade en premier, suivi de celui de Saint-Astier qui lui conteste ce rang. Autre contestataire : le maire de Périgueux, Migot de Blanzac, qui prétend figurer dans la noblesse au titre de premier magistrat de la ville. Scandale chez les vrais nobles dont le doyen, Cosson de la Sudrie, lui barre le passage !

Ces incidents, que la suite des événements fera paraître dérisoires, étant notés, considérons seulement comment se comporte le clergé afin de poursuivre notre étude. Selon les procès-verbaux¹⁹, « ses membres se sont réunis au collège de Périgueux sous la présidence de l'évêque, Monseigneur de Grossoles de Flammarens ». D'entrée, ou presque, éclate un conflit. Alors que la majorité des participants — nous dirions aujourd'hui ceux de la base — veulent remettre leurs cahiers de doléances à des commissions désignées par eux pour en discuter, selon ce qui est prescrit dans la lettre royale de convocation, l'évêque entend que ces doléances lui soient présentées de façon directe, à haute voix. Facile à deviner, son but est de mieux connaître ainsi l'esprit de chacun de ses prêtres et,

18. T. II, p. 17.

19. Arch. dép. Dord., 6 C 36.

s'il s'en trouve parmi eux de frondeurs, de les intimider en les obligeant à formuler leurs critiques devant lui.

On sait la suite des événements : refus des intéressés de s'incliner, départ de l'évêque qui se retire dans sa demeure accompagné de membres du haut clergé, essai de négociations, Prunis étant à la tête des négociateurs qui ne sont pas reçus. D'où décision des électeurs en puissance, dont le séjour à Périgueux ne saurait se prolonger, de désigner un autre président. Le représentant de l'évêque de Sarlat s'étant récusé, le choix se porte sur l'abbé de Chancelade qui, par ses fonctions, a rang d'évêque, et Prunis accède de même au poste de secrétaire des séances. C'est donc lui qui rédigera les procès-verbaux. Enfin réunis régulièrement pour voter, les 23 et 24 mai, sur 398 votants (présents ou nantis de procurations), Laporte, curé d'Hautefort, obtient 230 voix et Delfau, curé de Daglan, 240 voix. Ils représenteront donc le clergé du Périgord aux Etats généraux et, dans le cas où l'un d'eux serait empêché de s'y rendre, Joseph Prunis - - encore lui ! — prendra la place du défaillant.

Mieux que tout commentaire autour de ces événements, qui ne vont pas rester sans riposte de la part de Mgr de Flammarens brandissant des sanctions canoniques, la lettre que le nouveau secrétaire adresse au marquis de Verteillac nous permettra de juger combien est grave la scission qui vient de se produire ²⁰.

« Monsieur le Marquis,

L'assemblée du clergé du Périgord a fait imprimer son procès-verbal. Je m'empresse de vous en faire hommage. Il étoit important de faire connoître au public la vérité que M. l'évêque de Périgueux dénature. Ce prélat a interdit M. l'abbé de Chancelade et toute sa maison; noble vengeance ! Mais parce que M. de Flammarens a déserté l'assemblée de son clergé, falloit-il que ce clergé fut privé du droit d'avoir des représentants aux Etats généraux ? Nous osons, monsieur le Marquis, réclamer votre bonté, votre justice et votre protection. Dans cette circonstance, nous avons obéi aux ordres du roi. M. l'abbé de Chancelade n'a point manqué d'égards à M. de Périgueux pour avoir présidé à son défaut suivant le vœu du règlement.

Daignez agréer l'hommage et le respect avec lequel j'ai

20. Arch. dép. Dord., G C 36.

l'honneur d'être, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

Prunis, prieur de Saint-Cyprien ».

Sarlat, le 26 mai.

Voilà donc notre historiographe, prieur d'un monastère par la grâce de Louis XVI, faisant ses premiers pas dans la politique.

UNE CARRIERE QUI SE SECULARISE PEU A PEU

Pour résumer d'une manière concise l'existence qui sera désormais celle de Joseph Prunis pendant une vingtaine d'années, rien ne vaut de transcrire ce qu'il écrivait lui-même, après la chute de l'Empire, au ministre de l'Intérieur de Louis XVIII, selon la lettre autographe non datée, donc probablement une copie, à laquelle nous avons déjà fait allusion. Elle fut trouvée dans ses papiers après sa mort et a été lue aux membres de notre compagnie présents à la réunion du 6 octobre 1892 ²¹. Après avoir rappelé ses travaux relatifs à l'histoire et dit qu'en 1789 il chercha « à se rendre utile par d'autres moyens », Prunis ajoute : « La même année, la confiance du peuple me choisit pour être suppléant à l'Assemblée Constituante et, successivement, maire de Saint-Cyprien, membre du district de Sarlat, administrateur et président de l'administration centrale, conseiller de préfecture, sous-préfet de Bergerac, député au Corps législatif depuis l'an (un blanc dans le texte, mais nous savons que c'est 1804) jusqu'en 1810 ».

A Saint-Cyprien, Prunis devenu maire a-t-il pour autant déserté son prieuré ? Nous ne le pensons pas, du moins pas encore, car nous n'en voyons pas la raison, hormis des déplacements à Sarlat ou à Périgueux. De même que, le 8 mars 1789, s'était tenue dans l'église qui jouxte le monastère l'assemblée du tiers-état de la ville pour désigner les délégués chargés de porter le cahier de doléances à Périgueux, l'année suivante, le 24 mars 1790, les mêmes citoyens, grossis de ceux de trois petites communes voisines, s'y réunissent à nouveau afin de choisir un « député » à envoyer au chef-lieu du nouveau département. Cette précision nous est donnée par le procès-verbal d'un incident tragi-comique ²². Pour rendre les honneurs à cette assemblée, le valet de ville doit faire parler la poudre. Il tire au fauconneau, s'y prend mal et blesse un homme dans l'attroupe-

²¹. B.S.H.A.P., t. XIX, p. 464.

²². Arch. dép. Dord., I L 353.

ment qui s'est formé à la porte du sanctuaire. Prunis étant alors le premier magistrat qui signe les registres municipaux, il faut bien qu'il réside dans la ville.

Néanmoins, son séjour au prieuré conventuel doit être proche de finir, selon ce que nous apprend un procès-verbal de l'assemblée administrative du département de la Dordogne, séance du 3 décembre 1790²³. « Sur la motion d'un membre de l'assemblée et ouï M. le Procureur général syndic, il a été reconnu qu'il seroit très utile au département d'avoir un historiographe et quelqu'un qui eut le titre et les talents nécessaires pour surveiller les archives établies dans les districts et tirer des dépôts le fruit et les lumières qu'on devoit en attendre, et comme le sieur Prunis, prieur de Saint-Cyprien, avoit déjà reçu du Roy les patentes d'historiographe du Périgord, que le débrouillement des titres et papiers anciens luy est familier, qu'il joint à beaucoup de sagacité dans cette partie et aux connoissances qu'il a d'ailleurs et l'étude particulière qu'il a faite de l'histoire de la province et qu'il se pique encore du plus noble désintéressement, ne voulant aucune rétribution du travail qu'il consacre au bien du pays, l'assemblée administrative a cru ne pouvoir mieux faire que de l'agréer pour historiographe du département et le nommer commissaire général aux archives et luy donner en ces qualités toute surveillance, inspection et pouvoirs nécessaires sur les archives et archivistes particuliers du département. En outre, il a été délibéré que le président écriroit une lettre de remerciement au sieur Prunis de la part de l'administration ».

Dans cette nouvelle organisation administrative de la France, les départements succédant aux provinces, Joseph Prunis, on le voit, conserve tous ses titres, y compris celui de prieur. Mais les événements vont vite, ils sont en passe de transformer la vie ecclésiastique depuis que, le 12 juillet de la même année 1790, a été promulguée la Constitution civile du clergé. Nous savons que Joseph Prunis l'a acceptée, ainsi qu'au moins deux prêtres de Saint-Cyprien, comme les cahiers de la Société populaire de cette ville²⁴ en donneront un peu plus tard la certitude. Cette attitude qui, tout d'abord, n'a rien d'anti-religieux pour la plupart de ceux qui l'adoptent (cela changera !) nous paraît bien être dans la ligne du conflit opposant voilà plus d'un an les Chanceladais à l'évêque de Périgueux. Souvenons-nous que celui-ci avait frappé d'interdit l'abbé et toute sa maison, les

23. *B.S.H.A.P.*, t. XIX, p. 204.

24. *Arch. dép. Dord.*, 13 L 13-14.

mettant ainsi dans une situation marginale. En serrant les faits de près, nous nous apercevons, d'ailleurs, que le relâchement des liens avec Rome, que sous-tend le serment prêté à la Constitution civile, n'implique nullement l'abandon des pratiques religieuses, ni que les prêtres « jureurs » renoncent à leur état. Un document daté du 4 août 1792²⁵ ne nous apprend-il pas que, ce jour-là, les membres du district de Sarlat, se réunissant « aux fins de pourvoir les paroisses dont les curés n'ont pas voulu prêter serment », avant que commence la séance du dimanche matin, « l'assemblée se rend en corps à l'église paroissiale pour y entendre la messe ? ».

Mais voilà que le rejet de tout ce qui appartient au passé s'accélère de la manière que l'on sait, tandis que les divisions politiques, les haines personnelles déchirent la France. A la Constituante a succédé la Législative; dans Paris et plusieurs grandes villes, puis bientôt dans les campagnes, les émeutes et les pillages ne se comptent plus, tandis que l'émigration vide le pays de la plus grande partie de sa noblesse et d'une bonne part de son clergé. Les prêtres réfractaires qui n'ont pas pu ou pas voulu fuir se cachent, poursuivis par les gendarmes, la déchéance de Louis XVI est proclamée, bientôt suivie de son emprisonnement... C'est au milieu de ces désordres ou, à tout le moins, de cette effervescence que les Sociétés populaires se forment et, très rapidement, pullulent. Ce n'est pas le lieu de les étudier. Disons seulement que celle de Saint-Cyprien à laquelle nous faisons précédemment allusion est fondée, ainsi que le disent ses cahiers, « le vingt-troisième jour du mois d'octobre 1792 », à l'inspiration de Prunis, « dans le cy-devant couvent des Augustins ».

Voilà donc le pas décisif franchi, si tant est qu'il ne l'ait pas été déjà, avec ce couvent qui n'est plus un monastère ! Il est bien certain qu'alors le « cy-devant prieur » a abandonné la robe blanche et l'aumusse noire des chanoines de Chancelade, ainsi que leur pieuses règles de vie, pour un costume et un mode d'existence plus adaptés à ses nouvelles fonctions.

ACTIVITÉS A PÉRIGUEUX

Archiviste de la Dordogne, nous l'avons vu, Prunis fait également partie de son « Comité de l'Instruction publique », puisque c'est à ce titre qu'il prononce un discours à Périgueux lors d'une distribution des prix « la cinquième sans-culottide

25. Arch. dép. Dord., I L 353

de l'année 1793 ²⁶. Trop long pour que nous le donnions in extenso, ainsi que l'a fait Georges Bussière dans ses *Etudes historiques* déjà citées, nous jugeons nécessaire d'en reproduire des extraits, tant il nous paraît révéler l'esprit profond de celui qui le prononce... et que n'aurait pas désavoué Rousseau. « Les enfans sont l'espoir de la patrie, c'est dans leurs jeunes cœurs, comme sur des tables d'airain, que se gravent en caractères ineffaçables les principes de la liberté; ni l'autocratie ni la superstition, filles de l'orgueil et de l'ignorance, ne les ont encore infectés de leur haleine impure. Instituteurs, la nature vous a confié cet espoir !... Comment avez-vous répondu à son attente ?

« Eh ! citoyens, comment pourroient-ils y répondre ? Les uns, sans principes, sans connoissances, quittent la charrue, le plus noble des arts, ou des métiers utiles pour se faire un fonds sur leur oisiveté et l'assassinat moral dont ils se rendent journellement coupables envers les générations futures. Les autres, plus instruits, mais dévorés de l'ambition des richesses, fondent leur fortune sur le nombre des élèves, vont surprenant la confiance de leurs parens, de leurs voisins, de leurs amis... ».

Après avoir continué de fustiger ainsi les maîtres incompetents, Prunis poursuit : « Le peuple français proclame les droits de l'homme et du citoyen en présence de l'Être Suprême (...). Le peuple français, savez-vous ce que c'est qu'un peuple en société ? Quels sont ses devoirs ? Quelle est sa force et sa puissance ? Les droits de l'homme. Savez-vous ce que c'est que la dignité de l'homme ? Ses droits naturels et imprescriptibles ? L'Être Suprême. La Constitution a rattaché la chaîne qui nous lie à l'auteur de la nature; il fut grand ce jour où l'homme sortit de ses mains puissantes, libre et fier de sa dignité et de son origine ! »

Et de continuer sur un ton qui fait penser au « vicaire savoyard » pour en arriver à des conseils donnés à l'instituteur. « Qu'il sorte, qu'il aille, entouré de ses élèves, interroger la nature au milieu des champs... Qu'une pierre, en tombant, saisisse leurs sens avides de nouveautés; qu'ils se demandent pour-quoi elle tombe et que ce soit le germe d'une leçon sur la gravitation des corps (...), que leur âme s'agrandisse par le spectacle majestueux de ces globes immenses répandus dans les cieus, par l'ordre régulier qui en dirige le cours ».

Emerveillée par ce long discours au ton déclamatoire,

26. On sait que cette extravagante dénomination était celle des jours complémentaires du calendrier républicain.

l'assistance en vote l'impression par acclamations, et la distribution des prix a lieu. Le premier est un sabre, que son bénéficiaire reçoit « des mains de la liberté » en jurant de la défendre, tandis que les jeunes élèves « trémoussent » (?) de joie ».

Mais est-ce bien le même Prunis, pédagogue et archiviste, qui brûle des titres et parchemins de l'ancien régime, allègrement, sur la place de la Pelouse, pour sacrifier à la déesse Liberté ? Le fait est à la fois irréfutable et bien difficile à comprendre. La *Bibliographie générale du Périgord* cite un « discours prononcé par Joseph Prunis, commissaire général aux archives, au moment où on allait procéder au brûlement des titres féodaux » (Périgueux, imprimerie Dupont, 1793) 27.

Nous avons eu la chance d'en trouver l'essentiel dans l'énorme travail manuscrit du chanoine Brugière, conservé aux archives de l'Evêché 28. Pour l'intelligence du commencement, il faut dire que l'autodafé avait lieu place de la Pelouse (aujourd'hui place Montaigne) après une « cérémonie » à la cathédrale en l'honneur de Marat et Lepelletier qui venaient d'être assassinés.

« Brûlement de trente mille titres féodaux le 10 brumaire an II.

« Le génie de l'éloquence vient de peindre en terme fiers et vigoureux le courage mâle, le patriotisme ardent de deux amis du peuple, leurs combats, leurs efforts, le crime de leurs assassins. Le compte que j'ai à vous rendre, le sujet que j'ai à traiter est aride en soi, mais il est utile, il fait la gloire et le triomphe de ces législateurs, des hommes intrépides qui ont gravi la montagne pour y foudroyer le despotisme et assurer le bonheur des Français. Les titres féodaux qui ont été déposés au bureau des archives du département, ces titres que nous allons livrer aux flammes sont au nombre de trente mille. Du milieu de ces vastes débris, je crois entendre la voix de l'humanité souffrante, ces cris plaintifs d'un peuple malheureux secouant ses chaînes, ne pouvant les rompre. Lève-toi, ô peuple infortuné ! regarde vers la statue de la Liberté placée sur la montagne pour les jours de ta gloire et de ton indépendance ! Reprends ta dignité originelle, que le signe d'anathème imposé sur ton front soit à jamais effacé ! Trente mille monuments de la servitude arrachés aux mains avides de tes oppresseurs sont autant de victoires remportées, autant de trophées immolés

27. *Op. cit.*, p. 43.

28. H. BRUGIERE, *L'ancien et le nouveau Périgord*, t. I, p. 590.

aux mânes de tes aïeux ! L'amour de l'antiquité auroit peut-être fait des vœux en faveur de ces livres écrits avec tant de soin sur le plus beau vélin, de ces recueils qu'on n'ouvre qu'avec respect parce qu'on croit y voir l'empreinte de la figure des temps. L'histoire auroit voulu en détacher les notes qui servent à caractériser les usages anciens, les mœurs antiques. Mais la plume de la féodalité en a dirigé presque tous les traits. Ils doivent brûler en holocauste sur l'autel de la Liberté. Citoyens ! le peuple fier de sa dignité a brisé le sceptre des tyrans qui l'avoient asservi, il a proclamé ses droits et l'affranchissement de son territoire, il ne doit plus exister que les traces d'une propriété nue, vierge et sans tache, dépouillée de tous les signes d'une féodalité monstrueuse ».

Bornant là sa copie, Brugière ajoute que « la suite, peu importante pour l'histoire du diocèse, se trouve aux archives de l'évêché » (elle n'y est plus). Pour être complet au sujet de cette destruction, disons qu'aux Archives de la Dordogne ²⁹ nous avons eu en main un dossier contenant une lettre datée du 10 octobre 1793 émanant d'un secrétaire. Il signalait au citoyen procureur général qu'il venait d'apprendre qu'en exécution des lois, des commissaires étaient nommés pour faire procéder à l'incendie des titres et rentes foncières. Ceci étant un rappel d'ordres antérieurs non encore exécutés. En l'absence de Prunis, « plus qualifié que quiconque pour faire le tri de ce qui doit être utile à conserver », le signataire de la lettre estimait qu'il faudrait surseoir. En haut de la même lettre, en travers et d'une écriture différente, ce qui devait être la réponse : un arrêté doit être pris pour suspendre ce brûlement jusqu'à ce que Prunis, auquel on a écrit, puisse faire le tri des titres utiles.

Est-il besoin de dire que cette discrimination entre les titres « utiles » et les autres — y a-t-il des titres inutiles pour un historien ? — ne nous satisfait pas et que le semblant de justification invoqué avec « la plume de la féodalité » nous paraît bien piètre. Sans excuser le geste, disons que c'était le temps de hurler avec les loups si l'on ne voulait pas être mangé. Engagé dès le début de la période révolutionnaire parmi les libéraux qui voulaient réformer le régime monarchique, mais qui n'étaient pas des violents, Prunis s'est laissé prendre dans l'engrenage. Un engrenage aux dents meurtrières broyant qui lui résistait. Dans le très officiel ouvrage, *Le Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur* ³⁰, nous

29. Arch. dép. Dord., I L 444.

30. Périgueux, Cassard frères, 1881.

n'avons pas compté moins de vingt exécutions capitales, pour cause politique, dans notre ville, entre le mois d'avril 1793 et le 21 juillet 1794, sans parler d'accusés périgourds renvoyés devant le tribunal de Paris qui périrent aussi sur l'échafaud, tel l'avocat Pipaud-Desgranges. Précisons que, parmi ces malheureux, il y avait des prêtres réfractaires... et un petit domestique de 18 ans !

Certes, Prunis n'a jamais siégé dans ces tribunaux d'exception et ce n'était pas comme archiviste qu'il pouvait quelque chose contre leurs arrêts. Mais il ne lui était pas possible de les ignorer et, prêtre lui-même, il savait fort bien que ses confrères en sacerdoce payaient de leur vie, place de la Clautre, leur attachement aux promesses de leur ordination. Plus fermes dans leurs opinions comme dans leur foi, les députés de 1789 Laporte et Delfau (dont il eût été le remplaçant éventuel, ne l'oublions pas !) avaient ou bien émigré en Espagne, ou bien péri dans les massacres de septembre... Il est certain que l'héroïsme n'était pas la vertu majeure de Joseph Prunis !

Quand vient la journée du 9 thermidor qui voit la chute et la mort de Robespierre, comme les nouvelles mettent plusieurs jours pour aller de Paris à Périgueux, on exécute encore deux prêtres place de la Clautre le 4 août, mais sitôt les événements connus, le ton des audiences change, si bien que la suite des inculpations n'aboutit à aucune condamnation à mort.

Une lettre autographe de Prunis, inédite croyons-nous, qui nous a été aimablement communiquée par notre collègue M. Soubeyran, mérite d'être reproduite. Ecrite à Périgueux le 16 thermidor, elle est adressée « aux officiers municipaux de la commune de Cyprien sur Dordogne ». (Savourons la nouvelle appellation désacralisée de la petite ville dont l'église, qui vit l'installation solennelle de Prunis prieur, vient de servir au culte décadaire de l'Être Suprême !).

« Citoyens collègues,

En recevant ma lettre vous aurez appris qu'un nouveau Catilina agitoit le Sénat de son audace, que déjà il touchoit au moment d'immoler à son ambition, à sa fureur ou à sa vengeance la représentation nationale; les conjurés étoient prêts; mais le génie de la France a veillé sur elle; la république est encore une fois sauvée et le sera toujours : Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, la municipalité de Paris. Ces traîtres ont été frappés de la foudre populaire et la liberté brille d'un nouvel éclat. Profitez du moment, montrez-vous avec l'énergie

qui vous est ordinaire, que la garde nationale toute entière soit rassemblée, que le peuple soit invité de se trouver à l'arbre de la liberté, marchez-y tous en masse, lisez la proclamation de la Convention, et jurez de nouveau l'unité, l'indivisibilité de la république, ralliement à la Convention et guerre à mort aux traîtres, aux factieux et conspirateurs.

« Bourzolles ³¹ s'est encore échappé à Vierzon, allant à Paris, on a envoyé son signalement et il est hors de la loi; portez un œil vigilant partout, avertissez le peuple, le traître et l'homme foible qui donne asile sont également punis. J'espère venir vous joindre sur la fin du mois, Citoyens collègues, et ce ne sera jamais assez tôt au gré de mes désirs.

J. Prunis. »

Le ton employé reste le même; mais ce sont les accusateurs d'hier qui sont devenus les traîtres d'aujourd'hui !

Ce qu'on a appelé la réaction thermidorienne, en même temps qu'elle met heureusement les bourreaux en chômage, provoque des changements au sein des divers organismes de direction. C'est ainsi qu'à Périgueux, dans la séance tenue par le Directoire de la Dordogne le 26 vendémiaire an IV pour nommer un administrateur du département, sur 482 votants Prunis obtient 241 suffrages, alors que celui qui le suit de plus près, le citoyen juge Laguépierre, n'en obtient que 192. Voilà donc un nouvel échelon franchi par notre ex-Chanceladais dans l'ordre social ³².

Auparavant, c'est-à-dire le 18 septembre 1794, un arrêté du représentant du peuple Roux-Fazillae avait attribué un traitement de 300 livres par mois à Joseph Prunis, archiviste de la Dordogne. « Il lui sera délivré en outre, stipulait l'arrêté, une ordonnance de 2.700 livres pour rétroactivité ou rappel » ³³.

C'est sûrement d'après l'élection du 26 vendémiaire que date un placard imprimé à Périgueux pour être affiché, mais qui ne porte aucune indication de mois ni d'année, car il est signé « Joseph Prunis, administrateur du département de la Dordogne ». Sous le titre « La Vérité », son texte nous apprend qu'il y a de graves dissensions entre les cinq membres de l'administration centrale. L'un d'eux, le citoyen Galaup, s'est permis de faire afficher en ville et d'envoyer au ministre de l'Intérieur

31. S'agirait-il d'un membre de la famille Coustin de Bourzolles qui fut propriétaire de plusieurs châteaux, dont Berbiguières et Carlux en Sarladais ?

32. Arch. dép. Dord., 1 L 444.

33. *Ibid.*, 1 L 166.

un avis relatif à l'instauration de l'état de siège dans Périgueux en faisant état des signatures de Prunis et de Beaupuy. Ce qui est tout à fait inexact, les intéressés n'ayant donné cette signature « de confiance » que « sous réserve de l'approbation de tous les administrateurs ». Prunis proteste donc, arguant de sa bonne foi surprise, contre ce qui lui paraît une manœuvre indigne à l'égard « d'un homme âgé, privé de l'œil droit »³⁴.

Bien plus que ces chamailleries virulentes d'hommes politiques à la position ambiguë qui sont, alors, monnaie courante, ce sont les détails physiques donnés sur sa personne par un homme dont nous ignorons l'aspect, car nous n'en connaissons aucun portrait, qui suscitent notre intérêt. Agé nous semble un qualificatif quelque peu exagéré : en 1795, peut-être 1796, Prunis n'avait que 53 ou 54 ans. Quant à cet œil perdu, comment faut-il le comprendre ? Nous nous demandions si quelque accident en avait fait un borgne lorsque la lecture d'un micro-film réalisé à la Bibliothèque nationale — et sur lequel nous reviendrons — nous a éclairée. C'est à ses énormes travaux de déchiffrement de vieux documents qu'était due cette perte partielle de la vue.

PERTES ET PROFITS

C'est le moment de se demander si, du point de vue pécuniaire, avec la vente des biens nationalisés dont la saisie a été faite, la Révolution profite à Joseph Prunis.

Nous venons de le voir appointé par le département. Disons qu'en contre-partie il a perdu depuis quelques années le bénéfice de son ex-prieuré, lequel, on s'en souvient, était estimé 10.000 livres. Disparue, aussi, la pension de 1.200 livres que lui allouait Louis XVI. Et n'oublions pas qu'en lui conservant son titre d'historiographe, doublé de celui de commissaire en chef aux archives, en 1790, la première assemblée administrative avait mentionné que c'était sans rétribution. L'arrêté signé Roux-Fazillac nous apparaît donc comme une petite compensation des pertes subies. Notons qu'à Saint-Cyprien, les biens du prieuré, n'ayant pas été nationalisés, n'ont pas été vendus; mais ils ne sauraient appartenir à l'ex-prieur et c'est dans le couvent, qui abrite aussi un hospice des pauvres, que la Société populaire tient ses réunions.

La consultation des registres ayant trait à la vente des biens des émigrés nous apprend que le 25 pluviôse an III³⁵, Joseph

34. *Ibid.*, J 1332.

35. Arch. dép. Dord., Q 120.

Prunis achète aux enchères publiques la majeure partie des biens du chanoine Laborie-Dupourteil (porté comme émigré, alors qu'il se cache et ne réapparaîtra que sous le Consulat). Ces biens, selon le registre du district de Montignac ³⁶, sont situés sur la commune de Campagne et se composent du domaine de la Guillermie : maison de maître, écurie, maison de métayer, etc..., acheté 33.000 francs après une enchère disputée; du domaine du Souleilal, confrontant la Guillermie, acquis pour 21.000 francs; enfin d'un pré et d'une grande garenne « achetés par Archambaud faisant pour Joseph Prunis » et payés 20.000 francs. L'ex-Chanceladais était donc alors un homme riche et ne se faisait aucun scrupule de dépouiller un confrère dans le sacerdoce sous le couvert de la loi ³⁷.

Un peu plus tard, le 22 messidor an VI, Joseph Prunis achète encore « les biens ayant appartenu à Christophe-Marie Beaumont, émigré, provenant de la dotation à lui faite par ses père et mère ». Ils sont situés sur les cantons de Saint-Cyprien, Sarlat, Marquay et sont payés ensemble 47.381 francs 50 centimes ³⁸. Détail concernant cette vente relevé dans un autre registre ³⁹ : Marie-Claude Beynac, mère de Christophe-Marie Beaumont, domiciliée à la Roque, canton de Saint-Cyprien, possède des biens « évalués et partagés selon les lois »..., « la déclarante a sept enfants, dont quatre républicoles et trois émigrés ». Ce sont les biens de ceux-ci qui ont été vendus.

Voilà donc qui semble très clair quant à l'achat de Prunis. Mais des recherches faites dans le répertoire de J.-B. Vialen, notaire à Saint-Cyprien ⁴⁰, nous ont révélé que le 17 vendémiaire an VI une vente s'élevant à 2.650 francs a été faite à Jean Huard (notaire à Saint-Cyprien également) par Joseph Prunis, *fondé de pouvoir de Louis Beaumont de la Roque*. La vente a été enregistrée à Sarlat le 4 brumaire.

Comment concilier les deux faits en apparence contradictoires ? Le souvenir laissé par Prunis dans la descendance de la famille de Beaumont, joint à ce que l'on sait d'intermédiaires

36. *Ibid.*, O 728.

37. Mentionnons à cette occasion une confusion faite par le chanoine Bruglière dans son *Livre d'Or du clergé du diocèse de Périgueux et de Sarlat* à propos de ce Laborie-Dupourteil. Il en fait un chanoine de Saint-Astier et l'appelle Léonard-Jean. A Saint-Astier, Froidelond de Bouzazac, dans son *Armorial du Périgord*, signale un Laborie de Campagne, sans donner de prénom. Le chanoine Barthélémy Laborie-Dupourteil dont les biens ont été acquis par Prunis, appartenait au chapitre de Monpazier, où il est revenu sous le Consulat, ainsi que nous le verrons dans cette étude.

38. Arch. dép. Dord., O 172.

39. *Ibid.*, O 98.

40. *Ibid.*, 3 E 9102.

ayant agi pour le compte de ceux qui voulaient essayer de sauver leurs biens, nous incite à voir dans l'achat du 22 messidor une supercherie du « fondé de pouvoir » agissant de concert avec son mandant. Le citoyen Louis Beaumont de l'an VI n'est-il pas la même personne que le comte Louis de Beaumont de la Roque introduisant « messire Joseph Prunis dans l'église du prieuré » auquel le roi vient de le nommer en 1782 ?

Certain libelle dont un exemplaire, peut-être unique survivant de ceux qu'imprima Dupont, à Périgueux, en l'an VII, nous a été aimablement communiqué par son possesseur. Bien qu'il ne puisse être pris au pied de la lettre, loin de là ! il est intéressant pour notre étude à plus d'un titre. Son auteur, J.-B. Maraval, « citoyen du canton de Cyprien » et ex-combattant des armées de la République, accuse en substance Prunis d'être d'accord avec les suppôts de la réaction et de les favoriser. Ayant rappelé le placard « La Vérité », par nous mentionné plus haut, et dit que le public « a ri de pitié », Maraval poursuit en accusant Prunis d'avoir falsifié les faits dans son rapport concernant une assemblée primaire de « Cyprien sur Dordogne » qui fut plus que houleuse. Selon Maraval, qui avait vécu jusque-là « en assez grande liaison avec Prunis », alors commissaire du directoire, celui-ci aurait été en même temps « le commensal de la maison de La Roque-Beynac ». Ce que l'ancien soldat lui reprochait en lui disant « qu'on ne pouvait servir à la fois Rome et Carthage ». Voilà qui, dans sa grandiloquence coutumière à l'époque, appuie singulièrement notre hypothèse d'une connivence lors de la vente des biens des émigrés.

Dans cet imbroglio à travers lequel il est difficile au chercheur de ne pas s'égarer, ajoutons encore que nous avons aussi trouvé une lettre émanant du ministre de la Police ⁴¹ adressée au commissaire du pouvoir exécutif en Dordogne. Elle est datée du 2 prairial an IV. C'est la transmission d'un arrêté portant radiation du nom de Christophe Beaumont sur la liste des émigrés. En bas de page, d'une écriture différente, nous lisons : « Transcrit sur le registre et le séquestre levé si Christophe Beaumont n'est père ou ascendant d'émigré ».

Bien que cela déborde notre personnage, disons qu'on s'aperçoit en étudiant les registres des biens nationaux mis en vente, que la famille Prunis dans son ensemble fait de bonnes affaires à la faveur de ces mises en vente. Jean, le frère aîné

41. *Ibid.*, t. I, p. 394.

de Joseph que nous avons entr'aperçu au début de cette étude, devenu curé de Carves, petite paroisse proche de Belvès, a quitté sa cure pour siéger au district de Sarlat en même temps qu'il est administrateur du canton de Belvès nouvellement créé. Il le restera jusqu'à sa mort survenue le 15 prairial an VIII, faisant héritiers ses sœurs et son frère ⁴². Mais Catherine Prunis, une de ses sœurs, achète le presbytère devenu vacant, puis celui de Campagnac, la cure étant sans titulaire ⁴³. Quant au père, le chirurgien Antoine Prunis, c'est sur les biens des Cugnac, seigneurs de Saint-Pompon émigrés, qu'il jette son dévolu, devenant ainsi l'acquéreur de deux lots dont chacun comprend une partie du château, des terres et des vignes ⁴⁴. Nous sommes donc bien fondés à conclure qu'à la faveur de la période révolutionnaire les profits ne font pas de doute chez les Prunis.

Pour être équitable, il faut dire que, d'autre part, dans le répertoire du notaire Vialen précédemment cité, nous avons trouvé que, le 2 vendémiaire an XII Joseph Prunis, sous-préfet de Bergerac, avait constitué une rente pour les pauvres de Saint-Cyprien sur un capital de 1.491 francs.

SOUS-PREFET DE BERGERAC

Nous avons laissé Prunis administrateur de la Dordogne en l'an IV. Après le coup d'état du 18 brumaire et les modifications politico-administratives qui en découlent, il est conseiller de préfecture. Le Consulat en fait un sous-préfet le 28 fructidor an VIII et l'envoie exercer ses fonctions à Bergerac ⁴⁵. Il y demeurera jusqu'au 9 vendémiaire an XIII, c'est-à-dire le 1^{er} octobre 1804.

Les volumineux dossiers classés dans les Archives de la Dordogne et qui sont relatifs à cette époque montrent que les fonctions de sous-préfet ne sont pas une sinécure, car tout est à revoir, réorganiser, pacifier. C'est alors que les émigrés obtiennent l'autorisation de rentrer en France sous certaines conditions, et qu'il en va bientôt de même pour les prêtres, émigrés ou déportés, sous réserve qu'ils prêtent serment d'observer les lois en vigueur. Mais dans quelle mesure ces prêtres pourront-ils célébrer le culte ? Inquiétude des maires, qui ne savent quelle conduite est désormais légale. Nagnère, la sonnerie des cloches, réputée symbole de superstition, était interdite. Or, les popula-

42. Arch. dép. Dord., V 16.

43. *Ibid.*, Q 125.

44. *Ibid.*, Q 125.

45. *Ibid.*, 2 M 5.

tions qui y étaient très attachées veulent à nouveau les entendre. Elles signent des pétitions. Que faut-il faire ? Voici deux lettres au préfet dans lesquelles éclatent l'opportuniste et la prudence de Prunis ⁴⁶.

« Le 26 nivose an 9

Citoyen Préfet,

Vous me prescrivez par votre lettre du 19 nivose de rappeler au maire de la Force les dispositions de votre circulaire en date du II messidor dernier. J'ai rempli vos vues à cet égard.

Je n'ai point été informé que le culte fût exercé à Bergerac en contravention des lois rappelées dans votre circulaire. Les prêtres qui n'ont pas fait la promesse ne pratiquent pas leurs cérémonies religieuses dans des lieux publics. Ils exercent, dit-on, dans des maisons particulières et on assure que les individus étrangers à cette maison excèdent souvent le nombre de dix, mais je n'ai point eu de plainte officielle. J'ai chargé le commissaire de police de surveiller à ce sujet l'exécution des lois.

Salut et respect.

Jos. Prunis. »

« Bergerac, 24 ventôse an 9.

Citoyen Préfet,

Les préjugés du peuple sont des chaînes que le temps ne peut briser : accoutumé au son des cloches aux trois points fixes du jour, il a réclamé et il réclame encore en faveur de cet antique usage.

Pour assurer la liberté des cultes, il va falloir sans doute défendre tous les signes extérieurs et exclusifs du culte dominant, défendre de même ceux qui ne l'étoient pas pour déraciner jusqu'au germe des abus. La philosophie a pénétré tous les esprits de cette grande vérité et elle se repose, contente de son ouvrage. Elle doit rendre à tous et non à un culte particulier le son des cloches, elle doit permettre aux habitants des campagnes de fixer par le son des cloches les trois heures principales du jour, surtout pour les travaux, mais elle doit empêcher le retour des préjugés, elle doit maintenir la ferme exécution des lois dans tout ce qui concerne les cérémonies du culte.

Dans l'autorisation que vous me donnez, citoyen Préfet,

46. Arch. dép. Dord., V I.

je suivrai les règles de prudence, de sagesse et de circonspection que vous me donnez dans votre lettre du 19 ventôse.

Salut et respect,

Jos. Prunis. »

D'autres lettres qui, celles-là, sont adressées à de nombreux maires, sont toutes rédigées sur le même ton. En aucune façon il n'est possible de revenir aux anciens usages du « culte dominant », c'est-à-dire catholique, alors qu'en Bergeracois on compte beaucoup de protestants, mais la prudence et la sagesse des magistrats municipaux doivent permettre que les demandes raisonnables soient satisfaites.

Si cette question des manifestations de l'esprit religieux longtemps brimé, qu'on ne condamne plus mais qu'on veut contrôler, revêt une grande importance, elle n'est pas la seule préoccupation du sous-préfet, et de loin ! D'autres dossiers sont pleins de réclamations ou d'injonctions concernant la circulation et la vente des denrées alimentaires, des grains en particulier, des droits d'octroi, de l'entretien négligé des chemins. Un autre point particulièrement sensible — et qui le deviendra de plus en plus ! — est la levée des jeunes hommes pour l'armée. Que de refus, parlant, que de contraintes ! C'est à qui trouvera des prétextes pour ne pas partir, les maires étant souvent de connivence avec leurs administrés.

L'objectivité nous conduit à ouvrir ici une parenthèse pour voir réapparaître le chanoine Laborie-Dupourteil dans l'environnement de Joseph Prunis. Ce prêtre réfractaire, jusque-là terré dans une cachette sûre, non seulement se montre au grand jour, mais il officie à Monpazier. Ce n'est pas plus au goût de l'évêque Dominique Lacombe (un évêque constitutionnel qui cherche à se maintenir sur son siège à travers les changements politiques — et qui y parviendra !) qu'à celui du préfet. Le sous-préfet de Bergerac en est d'accord, mais il lui suffit que l'intéressé se tienne tranquille. On lui alloue donc un secours et une pension annuelle ⁴⁷. Le bon chanoine n'en profitera pas longtemps puisqu'il décède le 24 novembre 1808.

Des efforts couronnés de succès, qui doivent être portés à l'actif du sous-préfet, concernent la réorganisation du collège de la ville qui, dit Georges Rocal citant un rapport de

47. Arch. dép. Dord., V 6 et V 13

Prunis ⁴⁸, était alors fort médiocre. Ayant obtenu l'autorisation gouvernementale nécessaire, il favorise le recrutement de maîtres qualifiés. Avec une parfaite impartialité, catholiques et protestants sont également admis et l'on veille à leurs bons rapports. Plus tard, des dissensions entre les deux professeurs qui dirigent le collège ne vont pas tarder à nuire à celui-ci. Prunis s'efforcera d'y porter remède mais la décadence ne manquera pas de reprendre et elle s'accroîtra après son départ. Si bien que, plus tard encore, Maine de Biran devenu sous-préfet, s'appliquera à redresser la situation par d'autres méthodes.

Car voici que Prunis quitte Bergerac pour assumer un nouveau rôle en devenant membre du Corps législatif, de 1804 à 1809 inclus. On sait qu'alors, le Consulat ayant fait place à l'Empire, les pouvoirs de cette assemblée étaient limités. Si l'on s'en rapporte au sérieux ouvrage de l'un de nos anciens vice-présidents, Jean Lassaigne ⁴⁹, Joseph Prunis, auquel il consacre un paragraphe, n'y tint pas un rôle remarquable. Aucune initiative n'est inscrite à son actif.

DERNIERES ANNEES.

Après 1809, le nom de Joseph Prunis n'apparaît plus dans les registres officiels que nous avons consultés. Ce n'est qu'en 1815 que nous le retrouvons inscrit dans l'état civil de Saint-Cyprien où sa mort est relatée en une seule ligne : décédé le 5 février 1815. Car les nombreuses lettres écrites à divers correspondants nous le font savoir — c'est dans cette petite ville qu'il s'était définitivement retiré, pauvre et en assez mauvaise santé. L'abbé Lespine, prêtre émigré, qui fut par la suite archiviste de la Dordogne avant d'occuper des fonctions à la Bibliothèque nationale, paraît avoir tenu une place privilégiée dans cette correspondance. Voici ce que Prunis lui écrivait en 1812 ⁵⁰ :

« 19 janvier 1812.

J'ai écrit à M. de Verneilh et à M. Aymard Duval, j'ai prié ce dernier d'observer dans son rapport que j'avois employé 30 ans de ma vie à faire des recherches sur l'histoire, principalement sur celle du Périgord, dans les archives de la province, à Paris, à Pau, par moi ou par mes collaborateurs,

48. ROCAL, *De Brumaire à Waterloo*, t. I, p. 301.

49. LASSAIGNE, *Figures parlementaires*, p. 407.

50. Vol. 103 de la coll. de Périgord à la Bibl. nat.

que j'avois perdu ma santé, ma fortune, les pensions qui m'auroient été accordées par l'effet de la révolution ⁵¹, que j'avois même perdu un œil à la lecture de vieux papiers, que je n'avois plus que des infirmités et point de ressources pour subvenir à mes besoins, que je n'avois pas honte d'avouer que j'étois pauvre ».

Puis, quatre mois plus tard :

« 8 avril 1812.

...Les pensions qui m'avoient été accordées pour récompense m'ont été enlevées par la révolution... (exagération que nous avons déjà soulignée)... et que j'y ai perdu ma santé, ma fortune, qu'aujourd'hui me voilà à nud avec 70 ans le 16 mai prochain, un œil de moins, l'autre affaibli, une attaque de nerfs qui ressemble à la mort tous les trois mois environ, accablé d'infirmités, couvert d'emplâtres de cantharides, me grattant, me déchirant, me saignant jusque dans la moëlle des os, entouré de médecins, de chirurgiens, de tous les suppôts de la pharmacie et privé des ressources nécessaires pour contenter leur avidité et fournir à mes besoins. Dans cet état triste et cruel, j'ai vendu le reste de mon avoir jusqu'aux lambeaux de mon esprit ».

Cette lecture émouvante n'est pas sans nous poser, toutefois, des points d'interrogation. Comment se fait-il qu'étant devenu propriétaire des deux beaux domaines du chanoine Laborie-Dupourteil, achetés en 1794 au titre de biens nationaux — ne parlons plus de ceux des Beaumont après ce que nous en avons dit — il se retrouve quinze ans après sans ressources ? Que sont donc devenus la Guillermie et le Souleilal ?

L'examen d'un article paru dans notre *Bulletin* de 1972 ⁵² nous les fait considérer comme déjà disparues de son patrimoine. En effet, les propriétés qu'il assure alors sont situées à Saint-Cyprien et à Carves (cette dernière métairie provient de l'héritage de son frère). S'il possédait toujours celles de Campagne, il ne les aurait vraisemblablement pas exclues de l'assurance. Les a-t-il vendues ? Nous l'avons cherché en vain. Le domaine que Prunis assurait à Saint-Cyprien en l'an XII, dit « la Grange, au Pontet », faisait partie des biens du prieuré avant la Révolution et n'a pas été vendu comme bien national, le « ci-devant » prieur étant assermenté. Y

51. Il exagère !..

52. *B.S.H.A.P.*, 1972, p. 146-151 (N. BECOUART).

aurait-il eu quelque tractation de gré à gré avec la commune pour que Prunis s'en assurât la propriété moyennant le versement d'une somme récupérée en vendant ce qu'il possédait ailleurs ? Nous en formulons l'hypothèse à tous risques.

Sans que cela nous éclaire davantage, nous avons appris d'un érudit, familier des archives du château de Campagne, que la Guillermie — comportant un petit château qui subsista jusque vers 1830 — et le Souleilal firent longtemps partie du domaine de Campagne et qu'ils avaient fait retour aux Laborie de Campagne (Dupourteil de Laborie) après la Révolution. Qu'en pouvons-nous conjecturer ?... Remarquons aussi que Prunis employait du monde pour ses recherches historiques : il écrit « mes collaborateurs ». Les payait-il ? Enfin, n'oublions pas le petit capital versé pour la constitution d'une rente à l'hospice de Saint-Cyprien.

Ce qui est certain, c'est qu'à la Grange (dite « des Pères » par les gens du pays) l'ex-prieur était bien chez lui, puisqu'il vend « maison et clos attenant », estimés 24.000 francs, le 3 février 1812⁵³ en rente viagère de 800 francs payable de six mois en six mois, non sans préciser qu'existent sur les lieux deux inscriptions hypothécaires, l'une en faveur de l'hospice en raison de la rente qu'il lui a faite et qui doit continuer d'être versée — il donne de l'argent à son acheteuse pour cela —, l'autre en faveur d'un particulier qui a cautionné l'une de ses sœurs.

Très insistantes, les lettres écrites à l'abbé Lespine à la même époque — il y en a plusieurs —, montrent de plus en plus un Prunis gêné, désireux de vendre ses manuscrits. Il les propose pour 8.000 francs. Dans quelles conditions cette vente a-t-elle été faite ? Nous ne le savons pas. Mais il est certain qu'elle a eu lieu, l'importance de la collection de Périgord à la Bibliothèque nationale le prouve. Mais il n'y en a pas trace dans l'enregistrement de son testament, qui est le dernier document que nous possédions de lui et que voici⁵⁴, le testament lui-même ayant disparu :

« Du 4 août 1815.

Est comparu Jean Roye, cordonnier de la ville de Saint-Cyprien, lequel agissant tant pour lui que pour Marguerite Gayot, son épouse, encore pour demoiselles Catherine, Marguerite et Marie Prunis, déclare que M. Joseph Prunis,

53. Arch. dép. Dord., 325 O 51.

54. *Ibid.*, 101 O 9, le Bugue, n° 859

ci-devant prieur de Saint-Cyprien, est décédé à Saint-Cyprien le 5 février dernier à l'âge de 72 ans après avoir fait son testament devant Vialen, notaire, le 25 octobre 1814, enregistré en ce bureau le 6 février 1815, et qu'il a laissé pour toute succession les objets mobiliers détaillés en l'état, enliassés et évalués à la somme de deux mille trois cent quarante sept francs quinze centimes.

Droits perçus : 29 F 60.

Le comparant, au nom qu'il procède, affirme la présente sincère et véritable et se soumet en cas d'omission et de fausse évaluation aux peines portées par la loi et a signé.

Roye. »

Voilà qui met un point final, assez sombre au plan matériel, à la vie de Joseph Prunis. Mais qu'en fut-il, au plan spirituel, de cet homme ordonné prêtre dans sa jeunesse ? Pierre Barrière ⁵⁵ cite une lettre écrite le 8 décembre 1811 par l'abbé Lespine, dans laquelle, à propos de Prunis, il dit ceci : « Je suis enchanté qu'il ait mis de l'ordre aux affaires de sa conscience. Cette démarche qui doit avoir produit un bon effet dans le pays lui assurera une fin plus douce et plus tranquille ; j'ai cru m'apercevoir plus d'une fois qu'il étoit tourmenté intérieurement ; quoi qu'il ne fit de mal à personne, il sentoît bien que sa conduite n'avoit pas été celle d'un disciple de saint Augustin ».

A défaut d'une preuve écrite de cette « mise en ordre » dont le sens est clair, le témoignage d'un correspondant que Prunis ne cessait d'appeler « mon plus fidèle ami » a du poids. Nous nous permettons d'y ajouter ce qui nous a été dit par feu l'arrière-petite-fille d'un notable de Saint-Cyprien qui fut l'un des maires de cette commune sous la Restauration. Selon ce qu'elle tenait de ses anciens, c'étoit Prunis qui, pendant la Terreur, avait tiré de l'église le coffret renfermant le cœur de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont (né à la Roque et qui avait voulu léguer son cœur à Saint-Cyprien pour témoigner son attachement au pays natal), afin qu'il ne soit pas profané. « Il l'avait dissimulé sous son lit, précisait-elle, pour le rendre par la suite à la famille du prélat ». Sur la plaque de marbre recouvrant le legs remis à la place qu'avait souhaitée le testateur, l'explication qu'on peut toujours lire est plus discrète. « Soustrait par une main amie aux

55. BARRIERE, *op. cit.*, p. 504.

persécutions dont l'Eglise gémit encore », dit le texte daté du 10 juin 1814, le cœur de l'archevêque repose ici par les soins de ses petits-neveux.

Le chanoine Brugière, dans son *Livre d'or*⁵⁶, après avoir mentionné le fait que nous venons de citer, sans autant de détails, ajoute que « Prunis mourut à Saint-Cyprien en 1816 — ce qui est inexact quant à la date — après être rentré dans le sein de l'Eglise par une énergique rétractation ». Malheureusement, la référence qu'il donne est fautive, de sorte qu'on ne peut en tenir compte. M^{lle} de C..., de qui nous tenons ce que nous venons de dire au sujet du cœur de Chr. de Beaumont, affirmait aussi que Prunis avait fait « amende honorable ». Est-ce exact ? Si le presbytère de Saint-Cyprien possédait des archives remontant à l'époque voulue, nous serions certainement éclairés, car il y en aurait trace. Mais des destructions sont intervenues, hélas ! qui nous privent de beaucoup de documents. Quant à l'évêché de Périgueux, c'est en vain que nous avons consulté ses archives. Rappelons qu'alors les diocèses de Périgueux et de Sarlat étaient rattachés à celui d'Angoulême, ce qui ne facilitait guère les transmissions, d'autant que l'évêque constitutionnel, Dominique Lacombe, n'était pas en odeur de sainteté chez nombre de membres de son clergé.

Bien qu'on ne doive ajouter qu'une croyance toute relative à un pamphlet politique, nous ne pouvons laisser sans les mentionner les reproches que Maraval, pur patriote montagnard, formule dans son libelle à l'encontre de Joseph Prunis qui, selon lui, « à la réaction thermidorienne (...) crut devoir pour la première fois de sa vie songer à son salut éternel (et qui était) le premier à la messe, le premier à vêpres dans ce même stalle (*sic* ! il veut parler des stalles de l'église de Saint-Cyprien) où il humait jadis l'encens voluptueux ». Le style situe son homme. Il n'empêche que l'exagération, sensible à travers tout le paragraphe dont nous n'avons cité qu'une partie, suppose au moins un soupçon de vérité.

CONCLUSION

Pour nous, qui avons essayé de suivre les méandres de cette vie afin de découvrir les ressorts profonds du personnage, voici le moment de conclure. Riche de dons de l'esprit sans atteindre au génie, Prunis nous semble avoir été avant tout un historien en puissance. Chercheur infatigable, il n'a

56. BRUGIERE, *op. cit.*, p. 202.

épargné ni son temps ni sa peine pour la collecte des matériaux qui devaient lui servir à réaliser cette histoire du Périgord dont Chancelade avait formé le projet. On peut voir une faible ébauche de celui-ci dans une brochure imprimée en 1788, dont les archives de l'Evêché de Périgueux conservent un exemplaire ⁵⁷. « Observations sur les Etats du Périgord et pièces justificatives recueillies par M. Prunis, prieur de Saint-Cyprien, censeur royal ». A notre estime, ce fut là sa vraie vocation, celle d'entrer dans un ordre religieux n'étant que secondaire chez cet étudiant de 17 ans. Mais les événements ont dévié le cours de ce destin qui paraissait tout tracé. Saisi par la politique, il s'est adapté aux circonstances avec opportunisme, ne dédaignant nullement d'en tirer des bénéfices au passage, ainsi que nous l'avons vu.

Dans l'aspect positif du bilan que nous nous efforçons de dresser, il faut souligner qu'à Périgueux on lui doit l'origine et l'essai d'organisation du service des archives. A Bergerac, dans un temps difficile, alors que s'élevaient tant de voix discordantes et que s'affrontaient des antagonismes farouches, il joua souvent le rôle bénéfique du conciliateur. A Saint-Cyprien, enfin, non seulement son influence avait assez marqué la population de sagesse pour qu'il ne s'y commette que des violences verbales ou quelques échanges de horions entre gens armés — on met en joue, aux dires de Maraval lui-même, mais on ne tire pas ! — cela en pleine Terreur ou lors de la réaction thermidorienne, mais encore l'ancien prieur devenu maire ne fut pas étranger à la libération, dont parlent les cahiers de la Société populaire, de prisonniers que des dénonciations calomnieuses avaient fait écrouer à Sarlat. Autre geste de l'archiviste du département en faveur de la petite ville qu'il aimait : une démarche auprès de l'administrateur-commissaire du district de Sarlat à propos de la bibliothèque du ci-devant prieuré. Au lieu de la laisser disparaître en se dispersant dans une vente, il faut la conserver, dit-il, pour former « le petit fonds d'une bibliothèque publique » ⁵⁸.

Sur ce que nous n'osons appeler sa conversion ultime et ses « rétractations », nous savons trop peu de choses pour nous prononcer. En saurions-nous plus, Dieu seul a le pouvoir de sonder la sincérité des cœurs. Nous bornerons donc notre conclusion aux quelques mots qui forment le titre de cette

57. Sous le n° 1.355, sans indication d'imprimeur, seulement la date.

58. B.S.H.A.P., t. VII, p. 276.

étude : une vocation ambiguë, l'amour de l'histoire primant de fort loin l'attrait du religieux, telle nous apparaît bien avoir été celle de Joseph Prunis. A l'instar d'un autre Périgourdin de souche, Maurice de Talleyrand-Périgord, non seulement il sut passer au travers de plusieurs régimes, mais encore il les servit et s'en servit. Là s'arrête la ressemblance entre l'ancien évêque d'Autun, grand chambellan de Napoléon 1^{er} à qui l'argent ne manqua jamais, et le modeste sous-préfet du Premier Consul, mort dans la gêne.

Avec ses défauts et ses qualités, Joseph Prunis était né pour étudier l'histoire, non pour la faire.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

VARIA

Antoine de GREZEL

Au cours de l'été 1981, j'ai eu l'occasion de visiter le sanctuaire de Notre-Dame de Garaison, dans les Hautes-Pyrénées et d'en rapporter, à l'intention de l'Iconothèque de la Société, une photographie du médaillon-fresque qui représente M. de Grézel accomplissant un vœu qu'il avait fait à la Vierge. Cet ex-voto se trouve sur le plafond de la chapelle Sainte-Anne, côté Evangile.

Le vicomte de Gérard, en une étude publiée dans notre **Bulletin** de 1900 ¹, citait le **Lys du Val** d'Étienne Molinier, prêtre toulousain, ouvrage paru en 1646, qui en relatait les circonstances. Je reprends l'essentiel du texte, en rectifiant quelques inexactitudes qui s'y étaient glissées.

De Grézel, que Molinier appelle de Grazel, « estant grièvement malade en l'année 1629 et ne trouvant pas soulagement ez remèdes des médecins..., jeta les yeux sur une image de Nostre Dame qu'il avoit portée de Guaraison en un pèlerinage qu'il avoit fait auparavant... ». Il guérit. « Il vint à Guaraison trois ans après l'an et jour que nous avons cité, portant les deux chandeliers d'argent promis en son vœu et l'ode latine qui explique le bien-faict et l'autre la bien-factrice... ».

Je reprends le texte de de Gérard : le médaillon représente M. de Grézel à genoux, tenant entre ses mains un papier qui contient, sans doute, l'ode votive ; devant lui se trouvent les deux chandeliers offerts en ex-voto... Il porte cette inscription : « M. de Grasel, assesseur de Sarlat, le 14 juin 1632. Guéri d'un mal extrême ».

À la séance du 3 septembre 1981, où je remis la photographie, je dis qu'en fait l'inscription exacte était : « 1632, 14 juin. M. Grazel, assesseur de Sarlat. déli.. d'un mal extreme ». Je pensais qu'il fallait sous-entendre « vré » : délivré d'un mal extrême », comme sur une fresque voisine « fut del. de mort ». X. Recroix, dans son livre édité en 1981, **Les peintures du narthex de la chapelle de Garaison**, a écrit « déli ». Notre Secrétaire général, après examen minutieux du cliché, lut « déli » qu'il transcrivit « décédé » dans le compte-rendu de séance ².

Qui avait raison : Molinier ou le peintre ? M. de Grézel était-il vivant ou mort en 1632 ? Pour essayer de tirer la chose au clair, je me suis à nouveau intéressé à notre juge sarladais et à son histoire. C'est le résultat de mes recherches que je livre ici. Les renseignements que j'ai réussis à trouver proviennent en partie d'une autre étude du vicomte de Gérard sur la Fronde à Sarlat ³.

Je commencerai par quelques réflexions sur la maladie dont a guéri M. de

1. *B.S.H.A.P.*, t. XXVII, p. 376.

2. *B.S.H.A.P.*, t. CVIII, p. 182.

3. *B.S.H.A.P.*, t. XXXVII, p. 290-sq.



Le médaillon de Garaison.

Grézel. De Gérard suppose que c'était la peste. Sur quels arguments étaye-t-il cette hypothèse ? 1629, bien sûr, ce fut l'année où débuta une poussée violente de ce fléau qui fit des ravages en Italie et dans toute la France. Le notaire Cleyrac aurait indiqué qu'il y eut à Domme cette année-là de la dysenterie en août avec plus de 400 décès, et en décembre survint le « mal de pourpre ». Il ne restait plus qu'à extrapoler : le mal de pourpre c'est la peste; M. de Grézel en était atteint; en 1629 la peste était à Sarlat, d'ailleurs elle est signalée à Domme et à Gourdon en 1630. C'est aller un peu vite à mon avis.

Qu'est-ce que le mal ou la fièvre de pourpre ? Vraisemblablement une maladie fébrile s'accompagnant de taches purpuriques. La peste peut se présenter sous cet aspect. Le Docteur Jean-Noël Biraben dans le livre 4 qu'il a consacré à cette maladie, dit que, si la forme septicémique hémorragique est un stade qui suit la phase bubonique, on la voit aussi, sans bubon, en début d'épidémie. Mais l'on sait que ce sont des formes habituellement mortelles. Il dit également : « A Reims et à Lectoure en 1635, on parle de taches pourprées chez certains malades ». Cependant d'autres affections peuvent donner un syndrome identique. Le Continuateur de la Chronique de Tarde fait pour sa part la distinction entre peste et mal de pourpre. Enfin, le Docteur Biraben pense, fort judicieusement, qu'il y a plus de chance pour qu'en été on ait affaire à de la peste et en hiver à du typhus exanthématique.

Quand peut-on affirmer que la peste était dans notre région ? Selon le Docteur Biraben : en 1629 à Périgueux (ce qui semble inexact d'après le registre des Pénitents Bleus); en 1630 à Bergerac, Gourdon, Périgueux; il ne la donne à Sarlat qu'en 1631. Toutefois le Continuateur de la Chronique de Tarde, au sujet d'un vœu des Pénitents Bleus, qu'il date de 1627, ajoute « ou bien ce vœu feust fait du temps de la peste qui feust trois ans après », c'est-à-dire 1630.

S'il s'était agi d'un cas de peste, quelle raison aurait eu Molinier de le cacher ? Il n'a aucune réticence quand il relate la guérison miraculeuse du « vieux maréchal d'Orlano », si grièvement et si dangereusement attaqué de la peste dans la ville de Bourdeaux. « Ce n'était pas une maladie honteuse, et pourquoi mettre en doute la compétence des médecins sarladais qui n'auraient su en poser le diagnostic ? Je trouve que de Gérard s'est trop avancé; il faut rester prudent, avouer notre ignorance sur cette « maladie extrême » résistante « ez remèdes ».

Que trouve-t-on concernant Antoine de Grézel ? Il est nommé assesseur au présidial de Sarlat en 1610, succédant dans cette charge à Antoine de Veyssière, et ses provisions de lieutenant particulier sont enregistrées à Bordeaux le 8 août 1610. Le 12.1.1627 il épouse Jeanne du Sault, qui lui donnera au moins trois enfants :

— Pierre, qui, après résignation de son père, lui succédera. Il se maria le 20.2.1652 avec une petite cousine, Marguerite de Grézel, fille d'Eymeric, veuve en premières noces de Pierre Sanissou. Ils eurent pour enfants : Antoine (probablement décédé à 18 mois); Jeanne; un autre Antoine; Anne. Il mourut à 40 ans et fut inhumé le 12.1.1657.

— Jeanne, qui épousa le 20.2.1651 François de Monzia, seigneur de Massant.

— Marie, qui épousa Léonard de Veyssière, sieur de Maillac, « avocat en la court de parlement » en 1667.

4. Jean-Noël BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, (Paris, Mouton, 1975, civilisations et sociétés, 35 et 36).

5. Pour d'Ornano.

A partir d'août 1653, nous retrouvons Antoine de Grézel aux prises avec le premier président au présidial de Sarlat, Jean de La Brousse, dans un procès à rebondissements qui n'était pas terminé en 1659; procès intenté à la suite du meurtre dont fut victime, au cours d'une « émotion populaire », l'ancien lieutenant criminel Pierre de la Brousse, père du précédent; procès autant politique que criminel où Jean laissera sa fortune. Les Grézel, les La Brousse étaient du même milieu social et professionnel, des liens de parenté unissaient les deux familles, mais elles s'affrontaient sur le plan politique : les Grézel étaient royalistes, les La Brousse frondeurs. La lutte d'influence à laquelle elles se livrèrent n'empêchera pas le mariage ultérieur de Marguerite, veuve de Pierre de Grézel, qui sera après un troisième mariage, M^{me} François de La Brousse. L'ex-belle-fille de l'accusé devenait la nièce du plaignant.

Pour plaider sa cause et se défendre, Antoine de Grézel se rendra à Paris et Dijon. Au cours de ses déplacements, il écrira à son cousin Eymeric pour le tenir au courant de son affaire : elle a des incidences sur la situation à Sarlat. La dernière lettre de lui dont fait état le vicomte de Gérard est datée du 26.3.1662.

Nous le voyons cité sur un registre de la paroisse Sainte-Marie de Sarlat au baptême de sa petite-fille Jeanne le 26.4.1664, il y est mentionné avec le titre d'« assesseur vétérân ». Enfin, dernière pièce de ce dossier (et de Gérard commet une erreur lorsqu'il le dit encore en vie en 1673), son acte de décès trouvé dans le registre de Sainte-Marie, du 24 août 1669. Il ne peut y avoir de doute sur la personne, c'est bien notre miraculé, âgé de 85 ans, cela lui en faisait 26 quand il fut nommé lieutenant assesseur (un âge qui convient). Les deux signataires de l'acte mortuaire : de Veyssière, son gendre, de Monzie, son petit-fils, répondent bien à ce que nous connaissons de la famille.

Reste le texte du médaillon de Garaison. Alors que le vicomte de Gérard date les fresques de cette église de 1702 et les attribue à un Cordelier du couvent de Mirande, Recroix, dans le livre précédemment cité, écrit : « exécutées courant 1699, les peintures du narthex sont l'illustration populaire et colorée de l'édition 1646 du **Lys du Val** de Molinier... »; dans un autre récit du même auteur, elles sont « probablement dues à plusieurs artistes, dont Luc Cayre, prêtre franciscain du couvent de Mirande... ». Quant aux légendes, Recroix dit qu'elles « ont plusieurs auteurs, vraisemblablement trois ou quatre », et qu'elles « ont été ajoutées au cours du XVIII^e siècle, avant 1793 ». Rien d'extraordinaire, dans ces conditions, à ce qu'ait été commise une erreur, et qu'au lieu de « guéri », Antoine de Grézel ait été considéré comme « décédé » en l'an 1632.

Docteur Michel DUVERGER.

L'avocat Vielmon et la garde nationale de Domme en 1831-32

Dans son étude, Georges Rocal ¹ décrit les troubles qui affectèrent la ville de Domme et le pays dommois de septembre 1830 à février 1831. L'avocat Vielmon est au centre de ces événements. Libéral, populaire, sachant tourner la chanson satirique, Vielmon représente, face à la bourgeoisie en place, une sorte de contre-pouvoir. Sa maison, l'hôtel du gouverneur, domine le beffroi de l'hôtel de ville où se succèdent comme maire Sarlat de la Malartrie et Timoléon Taillefer, lorsque Sarlat sera nommé juge de paix du canton. On trouvera dans Rocal le récit des événements de cette période : le plébiscite de Vielmon comme capitaine des grenadiers de la garde nationale, la querelle du « mai des riches » et du « mai des pauvres » qui aboutit à la dissolution de la garde nationale de Domme par le préfet de la Dordogne, Marquet de Norvins, le 27 septembre 1830 ², les incidents qui marquèrent à Domme la fête du rétablissement de la 20^e division militaire à Périgueux, le 23 janvier 1831 (la journée se termina par une charge à la baïonnette, ordonnée par Taillefer, contre les partisans de Vielmon), l'information judiciaire qui suivit, les « dragonnades » (une compagnie du 1^{er} régiment de ligne logée à Domme, principalement chez Vielmon, le notaire Mercié son beau-père, et leurs partisans). Le 2 février 1831, indique Rocal, le préfet prenait un arrêté réorganisant la garde nationale de Domme, en recommandant pour des raisons psychologiques, d'y inclure une petite proportion des partisans de Vielmon. Le maire de Domme formera une compagnie qui pourra être portée jusqu'au nombre de quatre-vingt. Dès que la compagnie aura élu ses officiers, sous-officiers et caporaux, elle disposera de 25 fusils qui seront déposés à la mairie de Domme et distribués alternativement aux gardes nationaux qui seront de service. Les élections eurent lieu le 10 février, la ligne étant toujours présente. Le nombre de 80 fut dépassé, mais « le préfet ne saurait que ratifier cette admission des amis de l'ordre ». Vielmon n'obtint que deux voix et réclama contre la régularité du scrutin.

J'ai sous les yeux le contrôle nominatif de la garde nationale faisant suite à cette élection ³. Les officiers sont tous des « bourgeois à chapeau », comme les nomment les partisans de Vielmon : Foliolau, capitaine (receveur de l'enregistrement), Lacour, premier lieutenant, Lasserre deuxième lieutenant (percepteur), Griffoul, premier sous-lieutenant, Maleville, deuxième sous-lieutenant. La fonction de porte-drapeau est confiée à Pierre Pontou, frère du notaire rival de Mercié, celle de chirurgien à Delmon, de sergent-major à Pierre Gluzel, de

1. ROCAL (Georges), La Révolution de 1830 en Dordogne, dans *B.S.H.A.P.*, t. LXIII (1936), pp. 406 sq. et t. LXIV (1937), pp. 62 sq. et 135 sq. (également publié en ouvrage par l'auteur).
2. Comme l'indique Rocal, l'arrêté du préfet est du 21 septembre : Arch. dép. Dordogne, 4 K 17, n° 474.
3. Dossier Vielmon, Arch. dép. Dordogne, 5 R 8.

fourrier à Denis Mazet (huissier). Il y a six sergents, douze caporaux, cinq tambours, sous la direction de Dumas, couvreur, et cent dix grenadiers, soit un effectif total de cent quarante deux. Vielmon, avocat, porte le numéro 54 dans la liste des grenadiers.

Comme nous allons le voir, il n'accepta point son sort. Il peut être utile, auparavant, de situer ses antécédents. Son grand-père Vielmon habitait le But, paroisse de Cénac. Il avait épousé une sœur de trois ans plus âgée du futur marquis Jacques de Maleville. Leur fils, Pierre, était étudiant en droit en 1785, lorsqu'il fut parrain de l'une des filles de ce dernier ⁴. Pierre Vielmon, avocat, réside à Cénac en 1789. En février 1790, il est procureur de la commune de Domme-Cénac. Il est élu maire en novembre 1790 et en novembre 1792. Il doit alors résider à Domme, car Cénac s'en est séparé. Il est conservé dans son poste le 6 pluviôse an II, lors de l'épuration de la municipalité. Le 15 thermidor an III, en tant que maire, il préside à l'organisation de la garde nationale ⁵.

Jean-Baptiste-Jacques Vielmon, notre héros, est né en 1790. Le registre des naissances de la commune de Domme porte, à la date du 4 mai 1814 : « Pierre Vielmon, avocat, 53 ans, habitant la ville de Domme, déclare que Jean-Baptiste-Jacques Vielmon, l'issentié en droit de la Faculté de Toulouse, né à Domme le 10 novembre 1790, inscrit comme né d'Anne Valade, a été toujours l'objet constant de ses soins et de sa sollicitude, qu'ayant été élevé dans sa maison, ayant fourni toujours à ses besoins et à tous les frais d'une éducation soignée, il déclare, par ces présentes, le reconnaître comme il le reconnaît pour son enfant naturel et veut et entend qu'il jouisse et profite de tous les droits et avantages attachés à cette qualité. De tout quoi le comparant m'a requis acte que je lui ai concédé, le tout fait en présence des sieurs Jean Mazet, maître sellier et propriétaire, âgé de 52 ans et de Pierre Compris, propriétaire âgé de 44 ans, habitants de la ville de Domme qui ont signé avec moi et le comparant après lecture faite de l'acte ci-dessus ; signé : Vielmon, Compris, Mazet, J.C. Grèzes Saintous. » ⁶ En plus de son appartenance au clan Mercié qui s'oppose au clan Pontou, l'autre notaire, cette origine un peu marginale constitue, sans doute, l'une des composantes des « attitudes » de Vielmon.

En 1831, de capitaine de la garde nationale, il était donc descendu au rang de grenadier. La magistrature sarladaise et en particulier le procureur du roi, Sépière, avaient fait preuve d'objectivité et de modération à l'égard des amis de Vielmon inculpés dans l'affaire du 23 janvier. Cette mansuétude avait entraîné la démission de Taillefer et celle de Montet-Saint-Denis, maire de Cénac. Cette démission avait été refusée par L. Mérilhou, sous-préfet de Sarlat, et par le préfet Marquet de Norvins ⁷. Il était inévitable que se produisissent d'autres incidents ⁸.

Le 20 août 1831, Vielmon est requis « par un billet à domicile, de se trouver, en qualité de garde national, à l'hôtel de la mairie de la ville de Domme, pour y faire un service d'ordre et de sûreté ». Il l'est également le 28 et ne se présente point. Les sergents de poste, respectivement Lescaimel et Besse, font séparément leur rapport au capitaine de la compagnie qui l'adresse à l'officier

4. Arch. dép. Dordogne, E dépôt. Domme.

5. Abbé CHANTELOUBE, *Le pays dommois au XVIII^e siècle*, dans *B.S.H.A.P.* t. XXXIX (1912), pp. 485 sq.

6. Arch. dép. Dordogne, E dépôt. Domme.

7. ROCAL, *op. cit.*

8. Dossier Vielmon pour ce qui suit. Ce dossier contient également des procédures contre : Jean-Baptiste Vialard, menuisier à Domme, grenadier n° 108 ; Jean Limoges, propriétaire au Pech, grenadier n° 45 ; Jean Plançard, maître de bateau au Port, grenadier n° 62.

rapporteur (Lasserre, 2^e lieutenant). Le 12 septembre, celui-ci fait citer Vielmon, par le ministère de Mestre, gendarme, devant le conseil de discipline séant le 14 septembre en l'hôtel de ville de Domme. Ce conseil est composé de Foliolau, président, Lacour, lieutenant, Lasserre, rapporteur, Cluzel, sergent-major-secrétaire, Besse, sergent, Bar, caporal, et Martial, garde national. Vielmon ne comparait pas.

Il avait, entre temps, trouvé un subterfuge. Le 27 août, il avait déclaré à la mairie de Domme qu'il changeait de domicile pour s'établir à sa métairie du But, commune de Cénac. Le conseil de discipline considère que ce n'est là qu'un prétexte; « d'un côté, il n'a pas cessé de résider à Domme où il a sa maison d'habitation, son mobilier, sa femme, ses enfants et ses domestiques, secondement, sa métairie du But ne se compose (sic) d'aucun logement propre à le recevoir, lui et sa famille ». Aussi bien, le conseil donne défaut contre lui et le condamne à un jour d'emprisonnement en application de l'article 89 de la loi du 22 mars 1831 qui réprime un second refus d'un service d'ordre et de sûreté.

Ce jugement est signifié le 14 novembre à Vielmon par Ruscapel, garde-champêtre. Vielmon réplique en faisant opposition. Il prétend avoir très effectivement changé de domicile, tous ses biens étant situés dans la commune de Cénac. D'autre part, il conteste la composition du conseil : Foliolau, président, est percepteur des impositions, Lasserre, rapporteur, est receveur de l'enregistrement. En raison de leurs fonctions, ils n'ont pas qualité pour faire partie d'un conseil de discipline; ensuite, il n'existe pas de jury de révision devant lequel on puisse se pourvoir; enfin, il a notifié son changement de résidence au maire et à Foliolau son beau-frère, et « leur opiniâtreté à le maintenir pour faire le service dans une commune qui n'est pas la sienne est loin d'être conforme aux règles de la loi ».

Le 5 décembre, le gendarme Philippe Mestre remet à Vielmon, à Domme, une citation à comparaître le 7 devant le conseil de discipline pour qu'il soit statué sur son opposition. Vielmon fait encore défaut et le jugement confirmatif lui est notifié par Ruscapel le 23 décembre. Quelques jours avant, le 20 décembre, Vielmon avait adressé au juge de paix, Sarlat de la Malartrie, une demande pour obtenir du jury de révision qui vient d'être institué et que celui-ci préside, sa radiation du tableau de la garde nationale de Domme.

Le 2 avril 1832, il fait remettre à Lasserre copie de cette pétition par Mazet, huissier. Le 11 avril, Lasserre convoque, de nouveau, Vielmon devant le conseil de discipline pour présenter, en personne, ses moyens de défense, le 13 avril.

Vielmon réplique qu'il lui est impossible de se présenter au jour dit, attendu que les pièces qui composent son dossier sont au greffe de la cour de cassation, à l'appui du pourvoi qu'il a interjeté contre le jugement rendu contre lui. Il ajoute que le sieur Lasserre ne peut l'ignorer en tant que rapporteur, et en tant que receveur de l'enregistrement ayant reçu consignation de l'amende. Il demande un délai d'au moins deux mois pour faire revenir les pièces. Il demande, en outre, au conseil de discipline de se déclarer incompétent, « attendu que ni lui, ni le jury de révision du canton de Domme, ne sont investis par la loi du droit de prononcer sur la légalité du changement de domicile que le sieur Vielmon a transféré depuis le vingt août dernier dans la commune de Cénac, ni sur la nomination de lieutenant qu'on lui a déférée dans la garde nationale de cette commune ».

Enfin, le 13 avril, à sept heures du matin, Vielmon fait signifier à Molènes,

adjoint à la mairie de Domme et à Lasserre, rapporteur, son opposition aux décisions du jury de révision pour les mêmes raisons.

Je ne sais comment cela se termina. On comprendra, cependant, certaines des préoccupations du préfet en lisant dans un projet de rapport au ministre de l'Intérieur, daté de 1832 : ⁹ « la loi nouvelle doit spécifier d'une manière précise ce qu'il faut entendre par domicile réel d'un garde national, car il arrive journellement que beaucoup de personnes mal disposées évitent le service en en laissant les charges sur leurs camarades par leurs habitations tantôt à la ville, tantôt à la campagne... Ce point a été le sujet de grands embarras pour l'administration ».

Louis-François GIBERT.



9. Arch. dép. Dordogne, 5 R 1.

Transfert des restes des anciens châtelains d'Hautefort de la chapelle du château à celle de l'Hospice (1891)

Le comte Maxence de Damas d'Hautefort était décédé sans enfant le 14 avril 1887. Sa veuve vendit le château et son domaine en 1890. Il y avait près de 800 ans que cette propriété était restée dans la même famille sous des noms divers. Le nouvel acquéreur était un ingénieur de Paris, M. Bertrand Artigue.

Les héritiers du comte Maxence avaient six mois pour faire enlever les restes de la famille seigneuriale qui reposaient dans le chœur de la chapelle du château. Après bien des discussions, la Commission de l'Hospice et le Conseil municipal d'Hautefort, autorisés par le Préfet, décidèrent le 24 janvier 1891, que les dépouilles des membres de l'antique famille d'Hautefort auraient une place dans la chapelle de l'Hospice que l'un d'entre eux avait créée, au XVII^e siècle (1).

Lagrange, architecte départemental, fut désigné pour diriger les travaux. Il fut convenu que l'on creuserait deux caveaux dans le chœur de la chapelle. Les entreprises de maçonnerie Germain Braquet et Adrien Braquet (distinctes) furent chargées de ce travail.

Les caveaux de la chapelle du château se trouvaient des deux côtés de l'autel. Chacun était surmonté d'un monument de marbre sculpté qui se faisait vis-à-vis. L'un d'eux contenait les restes de la première comtesse de Damas, née Marie de La Panouse, décédée en 1851, et de son enfant, une petite fille morte à quelques jours. Il fut réclamé par la famille La Panouse. Les cercueils furent plus tard amenés à Creysse où ils furent placés dans le caveau de famille situé dans le cimetière de cette paroisse et le monument qui les surmontait transféré (vidé) dans le chœur de l'église de cette localité où il se voit toujours.

Le transfert des restes des seigneurs d'Hautefort fut fixé au lundi 9 mars 1891. La cérémonie fut simple, mais impressionnante. « Tout Hautefort était là », nous dit un récit du temps. A la tête de la population se trouvaient trois membres de la Commission de l'Hospice, MM. Villotte, maire, Magueur, adjoint, Merlet, notaire et aussi M. Monmayou, percepteur.

Tout le monde était au château, à 9 heures, à la levée des restes et le cortège accompagnait six caisses de chêne remplies d'ossements. L'une d'entre elles était le cercueil de la baronne, auprès duquel se trouvait l'urne contenant le cœur du baron de Damas. A 10 heures, le cortège arrivait à l'Hospice, où eut lieu une messe de Requiem. Le vicaire de Saint-Agnan (le curé étant très malade) officiait, assisté de deux prêtres des environs. Le curé de Tirgon,

1. Le marquis Jean-François d'Hautefort qui avait fondé en 1659 l'hospice et la chapelle d'Hautefort, était mort à Paris, en 1690. Il avait été inhumé dans la chapelle du couvent des Jacobins.

ami de la famille, était venu aussi. Les chanteuses d'Hautefort assurèrent le chant. Il n'y eut aucun discours.

La famille de Damas conduisait le deuil. Elle était représentée par le vicomte Paul de Damas (frère du défunt comte), habitant alors Mondesprits, près de Castillon (Gironde), par le marquis et la marquise de Cumont, née Marie de Damas, la dernière sœur du comte, par le comte Pierre de Damas d'Anlezy, leur neveu, par M. de La Panouse, maire de Creysse et conseiller général, frère de la première comtesse de Damas.

Deux caveaux avaient été creusés dans le chœur. Le cercueil qui contenait le corps de la baronne et l'urne renfermant le cœur du baron furent placés dans le caveau le plus rapproché de la porte de l'église ou à la sacristie. Les autres restes furent mis dans le caveau qui fait suite. Les deux sont séparés par un petit mur. Le monument funèbre qui était dans la chapelle du château fut descendu le 11 mars et placé sur les caveaux. C'est celui que l'on voit encore. Un peu plus tard, des ossements trouvés mêlés à la terre et provenant de la chapelle du château furent recueillis et ensevelis sans cérémonie dans un autre petit caveau au pied du monument.

Un cercueil était resté dans le chœur de la chapelle du château, celui du comte Maxence, mort en 1887. C'est qu'un différend opposait la comtesse, sa veuve, à la Commission de l'Hospice au sujet de l'emplacement de sa sépulture. Les affaires traînèrent en longueur. Une solution fut enfin trouvée. Le comte aurait un caveau à part, cette fois dans la nef de la chapelle de l'Hospice.

On creusa un nouveau caveau, à côté de la chapelle de la Sainte-Vierge. C'était en réalité un caveau double, l'un pour le comte Maxence, l'autre pour la comtesse lorsqu'elle mourrait. Ce travail fut fait par l'entreprise Adrien Braquet. On trouva en creusant le squelette d'une femme fort bien conservé qu'on réensevelit soigneusement. On ne sut jamais qui c'était. D'autres difficultés retardèrent ce nouveau transfert. Ce ne fut que le 26 août qu'on transporta le corps du comte. Et ce fut une nouvelle surprise. Une foule encore plus nombreuse que lors du transfert du 9 mars était présente. Elle eut peine à trouver place dans la chapelle de l'Hospice. Un ancien employé du château, Gabriel Darbon, âgé de 98 ans, habitant dans une commune voisine, s'était fait conduire à la cérémonie. Les anciens serviteurs, les métayers, les ouvriers, refusèrent la voiture prévue pour transporter le cercueil. Ils tinrent à le porter eux-mêmes. Une messe de Requiem très simple fut chantée. Il n'y eut pas de discours. La comtesse Maxence de Damas, veuve du défunt, quelques parents conduisaient le deuil.

L'ouverture de ce caveau est au quatrième carreau, en partant de l'autel de la Sainte-Vierge. Une petite croix formée de pierres se trouve à la base. Une plaque de cuivre indique la sépulture avec le nom et la date de décès du défunt.

Quelques jours plus tard, la marquise de Cumont, dernière sœur du comte de Damas, qui était née à Hautefort, en 1834, y avait été élevée, y avait fait sa première communion et connaissait toute la population, vint faire dire une messe et remercier avec beaucoup d'émotion ceux qui étaient venus à la dernière sépulture de son frère.

Le 20 avril 1904, Isabelle Young de Kletches, deuxième comtesse Maxence de Damas, venait reposer, près de son mari, dans le caveau qui lui était destiné. Elle était décédée à Paris, à 87 ans.

Jean GOMET.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	30
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	35
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	5
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	25
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	40
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	35
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épuisé)	25
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	5
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	30
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	35
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	50
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq	40
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	15
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Introduction et préface par J. Secret	30
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par J. Secret	25
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	200
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	100
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	25
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	20
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol.	100

CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES À LA SOCIÉTÉ

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.